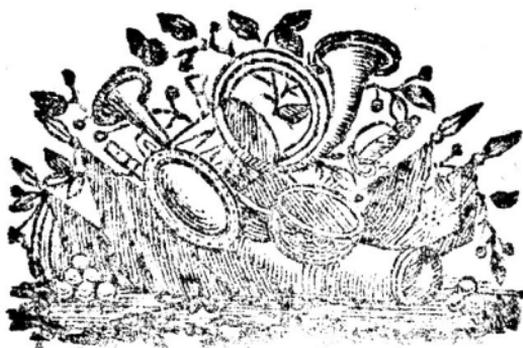


**JOURNAL**  
**HISTORIQUE**  
**ET**  
**LITTÉRAIRE**

15. MARS

1786.



**A LUXEMBOURG,**

Chez les Héritiers d'André Chevallier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examinateur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. MARS

1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*De l'éducation publique & des moyens d'en réaliser la réforme projetée dans la dernière assemblée du clergé de France; par Mr. l'abbé Proyart, principal du collège royal du Puy. A Paris, chez la veuve Hérisfant. 1785. 1 vol. in-12.*

J E ne dirai pas que l'éducation soit publique soit particulière devient tous les jours plus difficile; le projet proposé depuis peu de recourir aux femmes \*, montre assez qu'elle est à peu près désespérée. Lorsqu'un sage qui se propose d'écrire sur ce sujet, considère l'état actuel de la société, la

\* 15 Août  
1785, p. 573.

plume doit lui tomber des mains. Il n'est pas douteux que la première éducation & la plus efficace ne consiste dans les exemples domestiques & dans l'influence des mœurs générales. Aux premiers siècles de Rome, pauvre & vertueuse, qui n'avait ni collège, ni plan d'éducation, les enfans apprennent à craindre les dieux, à aimer la patrie, à labourer la terre, à défendre leur liberté; c'étoit-là leur *Encyclopédie*: mais quand le luxe & la corruption sont parvenus à leur comble; quand la vertu n'est plus qu'un mot relégué dans les livres; lorsque l'esprit du siècle & le ton des sociétés contredisent toutes les maximes des instituteurs; l'enfant doit être plus frappé de ce qu'il voit dans le monde, que de ce qu'il entend dans les écoles, & dès-lors il semble qu'il ne peut plus y avoir d'éducation.

Le sage & zélé écrivain croit qu'en isolant les jeunes gens, en les affranchissant durant leurs premières années de l'influence des maximes & des exemples du jour, en les confiant à des instituteurs instruits, vigilans, vivement épris de l'amour du bien, on pourroit encore, malgré la corruption générale, ménager à l'avenir une génération honnête & vertueuse. Mais ces instituteurs où les trouver? Il est reconnu par tous les gens sensés qu'il n'y a que la religion qui puisse les former, & que c'est dans son sein qu'il faut les chercher \*. Mais hélas! *quid intactum nefasti liquimus?* " Ces corps religieux, dit l'auteur, florissans en France sous le regne

\* 15 Mai  
1784, p. 104.  
— *Dict. hist.* art. cl.  
JOUVENEL.

„ de Louis-le-Grand, ne nous offrent plus  
 „ aujourd'hui que des squelettes décharnés,  
 „ que nous voions courir à leur extinction  
 „ avec la plus effrayante rapidité. Serviles  
 „ échos de Voltaire, nos philosophes mo-  
 „ dernes, par la licence qu'ils se sont arro-  
 „ gée de se déchaîner contre les religieux,  
 „ sont parvenus à les rendre en partie tels  
 „ qu'ils les supposoient d'abord calomnieu-  
 „ sement. A force de les traduire comme de  
 „ pieux imbécilles, ou de méprisables fai-  
 „ néans; à force de leur prêter des ridicules  
 „ ou des vices, ils ont jetté dans le discrédit  
 „ & l'avilissement une profession sainte &  
 „ respectable, protégée, comme utile à l'E-  
 „ tat, par les plus sages de nos Rois; &  
 „ sans une réforme éclatante, conduite par  
 „ la main de la religion, dix ans ne seront  
 „ pas écoulés, que tous les corps religieux  
 „ se verront forcés, faute de sujets, non-  
 „ seulement d'abandonner les colleges dont  
 „ ils sont aujourd'hui surchargés, mais de  
 „ laisser aussi les autres fonctions du saint  
 „ ministère, auxquels les premiers pasteurs  
 „ les appliquent encore dans la hiérarchie  
 „ ecclésiastique (a). Quels sont en effet les  
 „ étudiants que nous voions sortir aujour-  
 „ d'hui de nos colleges pour embrasser l'état  
 „ religieux? Sont-ce, comme autrefois, des

---

(a) Observations analogues, 1 Août 1779, p.  
 478. — 1 Décembre 1779, p. 514. — 15  
 Août 1784, p. 620.

„ jeunes gens de famille , des jeunes gens  
 „ recommandables par les talens & la vertu ?  
 „ Nous connoissons les sujets : le nombre en  
 „ est bien petit , & quels sujets ? Ce n'est  
 „ pas que je veuille improuver la conduite des  
 „ supérieurs sages & éclairés , qui , ne pou-  
 „ vant mieux faire , les agregent à leur corps.  
 „ Je fais que le saint & aimable évêque d'A-  
 „ miens , consulté sur ce point , répondoit à  
 „ quelques-uns d'eux : Tâchez , mes Peres , de  
 „ vous assurer des bonnes mœurs ; quant au  
 „ reste , il me semble qu'un pere de famille  
 „ doit mieux aimer encore que son champ  
 „ soit labouré par des ânes que de le laisser  
 „ en friche. Mais il seroit bien fâcheux ,  
 „ sans doute , que nous fussions réduits à  
 „ la nécessité d'appliquer le bon mot de M.  
 „ de la Mothe à la culture du champ de  
 „ l'éducation. Il paroît donc qu'il faut re-  
 „ noncer à l'espérance de pouvoir employer  
 „ les communautés à l'enseignement public. „

Au défaut des communautés religieuses ,  
 M. Proyart voudroit établir à Paris une mai-  
 son d'institution qui seroit comme un sémi-  
 naire de principaux & de professeurs pour  
 tous les colleges de province ; Il ne demande  
 que 68,000 liv. pour l'entretien de cette mai-  
 son , où cent douze ecclésiastiques seroient for-  
 més au grand art de l'éducation & de l'en-  
 seignement sous la conduite d'un supérieur  
 & de cinq directeurs. Il entre dans tous les  
 détails nécessaires pour accréditer ce plan utile.  
 Mais avec tout cela je doute qu'on puisse  
 l'exécuter avec le succès désiré. La pente du

siècle entraîne tout vers la subversion. Les plans utiles ou sont regardés comme impraticables, ou bien à peine exécutés, soumis à l'influence maligne des tems ils dégèrent, & n'offrent plus qu'un aspect stérile & quelquefois contagieux. Aussi la partie la plus utile & la plus estimable de l'ouvrage de M<sup>r</sup>. l'abbé P. n'est pas celle où il édifie, mais celle où il détruit. Dans l'impossibilité ou si l'on veut la très-grande difficulté d'établir ce qu'il faudroit faire, il montre au moins avec évidence ce qu'il faut en tout sens se garder de faire; il s'éleve avec une courageuse ardeur contre les abus énormes qui se sont introduits dans l'éducation, & fait sentir le ridicule des nouveaux plans de nos philosophes: il ne craint pas d'invoquer toute la sévérité des loix contre les domestiques qui corrompent les enfans; contre la contagion des femmes publiques, qu'une fausse politique croit devoir tolérer; & sur-tout contre les mauvais livres, le plus terrible de tous les fléaux & celui dont il est le plus difficile de garantir la jeunesse, puisque les boutiques des libraires regorgent de ces productions impies & licencieuses. Il releve à ce sujet l'ineptie du fameux dramaturge, auteur du *Tableau de Paris* & tout récemment d'un *Portrait détestable de Philippe II*, qui dit doctement à son ordinaire qu'un Souverain se rend coupable d'*attentat au droit naturel & de tyrannie envers ses sujets*, lorsqu'il réprime la licence de la presse dans ses Etats. On voit que le sieur Mercier est très-intéressé à prêcher contre cette prétendue tyrannie qui nuirait

beaucoup au débit de ses rapsodies satyriques : mais le Roi Stanislas, dont l'autorité est d'un tout autre poids, pensoit qu'un bon pere doit empêcher que des méchans n'établissent au sein de sa famille *des fabriques de poisons pour l'usage de ses enfans.* \*

\* 1 Juin  
1785, p. 179.  
— 15 Juin  
p. 253.

Rien ne seroit plus plaisant que les gacconnades de nos charlatans d'éducation, si elles n'avoient pas les plus terribles conséquences. Leurs nouvelles méthodes doivent “ for-  
 ” mer en très-peu de tems des sujets admira-  
 ” bles, des prodiges de science, de petits  
 ” encyclopédistes. Dès la classe de sixieme \*,  
 ” ils auront appris l'*Histoire des insectes* ;  
 ” *Plin le naturaliste & Columelle* ; on com-  
 ” mencera aussi, dès cette classe, à les ini-  
 ” tier à la *politique* ; & si on les applique de  
 ” bonne heure à la *géométrie*, dit M<sup>r</sup>. d'A-  
 ” lembert, *on verra des prodiges & des ta-*  
 ” *lens précoces en ce genre* ; on pourra même,  
 ” si nous en croions M<sup>r</sup>. l'abbé de Con-  
 ” dillac, *faire saisir à un enfant de sept à*  
 ” *huit ans, par une suite d'observations,*  
 ” *le fil des connoissances humaines* ; & pour-  
 ” *quoi, suivant M<sup>r</sup>. l'Abbé, cet enfant, qui*  
 ” *a les mêmes facultés dans l'ame que*  
 ” *l'homme fait, ne pourroit-il pas les ob-*  
 ” *server comme lui ?* L'argument est sans  
 ” réplique. Ne seroit-il pas, en effet, bien  
 ” extraordinaire que l'homme qui dort, ou  
 ” l'habitant des petites-maisons, aiant  
 ” les mêmes facultés dans l'ame que l'hom-  
 ” me qui veille & qui jouit de sa rai-  
 ” son ne pût pas les observer comme lui ?...

\* *La pre-*  
*mière*, dans  
le langage  
des autres  
nations.

” Enfin,

„ Enfin , il résulte des promesses consignées  
 „ dans nos nouveaux traités d'éducation que  
 „ des enfans , bien suivis pour l'enseigne-  
 „ ment , pourroient être à l'âge de quinze  
 „ ans d'affez bons agriculteurs , des natura-  
 „ listes instruits , de prudens économes ,  
 „ des commerçans entendus , des politiques  
 „ éclairés , de profonds métaphysiciens , des  
 „ géometres prodigieux ; & tout cela sans  
 „ préjudice de l'étude des arts & métiers , de  
 „ la chymie & de ses précieux résultats ;  
 „ sans préjudice de l'écriture & du dessin ,  
 „ de la géographie universelle , & de l'his-  
 „ toire tant ancienne que moderne ; sans pré-  
 „ judice de la langue françoise , quelquefois  
 „ même des langues angloise & allemande ,  
 „ & d'un peu de latin ; sans préjudice encore  
 „ de la musique & du blason , de la danse &  
 „ de l'escrime , du manege & de la nata-  
 „ tion. „ (a)

Mais de toutes les sciences la plus favo-  
 risée comme la plus indispensable , ce sont  
 les mathématiques. Il faut qu'un enfant  
 pour être charmant, en soit le mieux pour-  
 vu qu'il est possible. On prétend même que  
 dans un certain diocèse les candidats du  
 sacerdoce sont questionnés consistorielle-  
 ment sur les angles, diagonales, hypoténu-  
 ses & compagnie, en présence d'une Dame

---

(a) Voyez sur ce dernier article le Journal du 15 Décembre 1785, p. 628 & suiv.

favante qui par fois s'y rend par curiosité & agrément. On fait qu'un prélat très-distingué les a recommandés aussi, il n'y a pas bien longtems, à ses prêtres & sur-tout à ses curés. Par-tout c'est par les mathématiques que les études humaines doivent commencer. " Auffi  
 „ les mathématiques sont-elles aujourd'hui la  
 „ science à la mode, je veux dire dont on  
 „ parle le plus; on ne voit par-tout que  
 „ des apprentis mathématiciens; ceux même  
 „ qui n'ont pas la plus légère idée de cette  
 „ science ne tarissent point sur ses avantages;  
 „ il me semble qu'ils se la figurent sur-tout  
 „ comme une espece de voile magique qui  
 „ a la vertu de couvrir l'ignorance de tou-  
 „ tes les autres sciences; & c'est pour cela  
 „ sans doute, que tous les jours des parens,  
 „ en nous disant qu'ils ne veulent pas faire  
 „ des savans, des sujets qu'ils nous confient,  
 „ nous demandent seulement, & comme  
 „ chose qui ne fauroit souffrir de difficulté,  
 „ que nous appliquions aux mathématiques,  
 „ c'est-à-dire, à des études profondes & ab-  
 „ traites, des enfans qui savent à peine lire  
 „ & écrire, & en qui la raison n'est encore  
 „ qu'à demi-éveillée. „ (a)

Finissons la triste énumération des embu-  
 ches, des entraves, des illusions, des séduc-  
 tions préparées à notre pauvre jeunesse, par  
 les réflexions d'un homme bien sensé sur

---

(a) Effets naturels & nécessaires de ce nouveau genre d'empirisme. *Observ. philos.* Fin du II entretien.

cette tourbe de pédans qui en dupant des parens inconfidérés & crédules, font paier cette coupab'e bonacité bien chèrement à leurs enfans. “ Le vrai sage est modeste; il ne pré-  
” fere pas témérairement son opinion à l'ex-  
” périence de plusieurs siècles; il fait que  
” les meilleures loix, les meilleurs usages ont  
” leurs inconvéniens; & que si l'on vouloit  
” détruire tous les abus, on ne laisseroit rien  
” subsister. Mais un charlatan sans talent &  
” sans principes, que son obscurité tourmente,  
” que sa médiocrité condamne à l'oubli,  
” n'a pas d'autre moïen, pour attirer les  
” regards du public, que de crier contre la  
” religion, contre le gouvernement, contre  
” l'éducation; & de proposer un systême.  
” Plus il est extravagant, plus il paroît neuf:  
” ce manège réussit presque toujours dans un  
” siècle où la raison est si rare... La folie  
” de ces faiseurs de projets seroit plaisante  
” si elle n'étoit pas si funeste. Qu'un rêveur  
” politique présente à un homme en place  
” quelque nouveau plan d'administration,  
” on en rit dans les bureaux; mais qu'un  
” intrigant littéraire présente au public un  
” nouveau plan d'éducation, à combien de  
” parens son audace n'en impose-t-elle pas;  
” le pere trouve que sa méthode abrège le  
” tems des études en multipliant les con-  
” noissances; la mere y trouve pour son  
” fils beaucoup moins de peines; ils es-  
” saient, & l'expérience ne les éclaire sur  
” leur faute que lorsqu'elle est irréparable:  
” les systêmes d'éducation, dont nous som-  
” mes inondés depuis trente ans, ont fait

„ à la nation une plaie mortelle. Si on n'ar-  
 „ rête les progrès de la révolution ; avec nos  
 „ mœurs, nous perdrons aussi nos arts, &  
 „ nous serons tout à la fois corrompus &  
 „ barbares. „



*Vies des Peres, des Martyrs, & des autres  
 principaux Saints, tirées des actes origi-  
 naux & des monumens les plus authentiques ;  
 avec des notes historiques & critiques. Ou-  
 vrage traduit librement de l'anglois, de  
 feu Mr. Alban Butler, par Mr. l'abbé  
 Godefcard, chanoine de St. Honoré. Nou-  
 velle édition, revue, corrigée & augmen-  
 tée. A Paris 1783 — 1785. 12 vol.  
 in-8°. dont il en paroît 6.*

**I**L me reste peu de chose à dire de cet excellent ouvrage, après l'annonce que j'ai faite de la première édition (a). Le traducteur a depuis redoublé d'attention & de travail, & il est bien certain que l'ouvrage françois est aujourd'hui bien supérieur à ce qu'il étoit au moment qu'il sortit des mains de Mr. Butler. Il réunit à un degré éminent tout ce qui tient à l'édification, à l'histoire, à la critique, à la géographie, relativement à ces

---

(a) Avril 1775, p. 246. — 1 Déc. 1779, p. 476. — 1 Sept. 1782, p. 25. On a cru d'abord que c'étoit un ouvrage de société, aujourd'hui on paroît l'attribuer exclusivement à Mr.

intéressantes annales des vertus & de la sainteté chrétienne, où un esprit juste trouve tant d'alimens divers, toujours solides & salutaires. " De toutes les parties de l'histoire, " il n'y en a pas de plus attrayante & de " plus instructive que celle qui embrasse les " vies des grands hommes. En nous présentant un détail judicieux de leurs actions particulières, elle nous offre une image vivante de ces héros qui furent l'admiration des siècles passés; elle nous trace un tableau fidèle de leurs qualités intérieures, de leurs vertus, &, pour ainsi dire, de l'esprit qui les animoit. Par-là nous nous trouvons initiés sans effort dans la connoissance des hommes, la plus utile de toutes pour la conduite de notre vie. Les sages maximes, l'expérience, les fautes même de ceux qui nous forcent encore à les admirer, quoiqu'ils n'existent plus, tournent à notre profit. La narration n'étant pas interrompue, l'attention du lecteur ne

---

à Mr. Alban Butler, principal du collège anglois de Bruges. Il a consacré à cet ouvrage trente années d'une application continuelle; il a voulu tout voir, tout examiner par lui-même; il a interrogé les monumens les plus authentiques de tous les tems, & de presque toutes les nations. Le travail des savans des derniers siècles lui a été d'un grand secours; il l'avoue avec reconnoissance: mais il ne les a pas suivis aveuglément. Il les a comparés les uns avec les autres, & sur-tout avec les auteurs contemporains, qui ont été ses principaux guides.

„ se partage point ; son esprit & son cœur en  
 „ sont plus disposés à se laisser toucher. „  
 „ Outre ces avantages généraux qui ré-  
 „ sultent de toutes les vies particulières, cel-  
 „ les des Saints ont encore celui de tenir  
 „ de fort près, & d'être intimement liées  
 „ au récit des triomphes de l'Eglise, des tro-  
 „ phées de la vertu la plus héroïque, de la  
 „ conversion des peuples : ce qui lui assure  
 „ incontestablement la supériorité sur toutes  
 „ les histoires profanes. Que sont en effet  
 „ ces histoires ? Des archives de scandales.  
 „ Que sont ces triomphes si vantés d'un  
 „ Alexandre ou d'un César ? Un tissu de  
 „ brigandages, de meurtres & d'autres cri-  
 „ mes, couronnés par le succès. Si les Prin-  
 „ ces aimoient toujours la paix ; s'ils étoient  
 „ les pères de leurs peuples ; si tous les hom-  
 „ mes conforment invariablement leur con-  
 „ duite aux règles de la religion ; l'histoire  
 „ profane ne seroit presque plus qu'une liste  
 „ de noms & de dates. Elle n'est, suivant  
 „ la remarque d'un bel esprit de notre sie-  
 „ cle, presque autre chose, qu'une vaste scène  
 „ de foiblesse, de défauts, de crimes, d'in-  
 „ fortunes, parmi lesquels on voit quelques  
 „ vertus & quelques succès, comme on voit  
 „ des vallées fertiles dans une longue suite  
 „ de rochers & de précipices. Il n'est person-  
 „ ne qui ne sente la justesse de cette ré-  
 „ flexion ; mais il ne faut pas en étendre la  
 „ généralité aux vies des Saints qui ne pré-  
 „ sentent

„ sentent qu'un recueil d'actions exemplaires  
„ & de vertus toutes célestes. „ (a)

Dans un *avertissement* sur cette seconde édition on lit ce passage qui fait l'éloge de l'honnêteté & de la délicatesse de M<sup>r</sup>. l'abbé Godefcard. “ *Annoncer une nouvelle édition, c'est ordinairement s'exposer aux plaintes de ceux qui ont la première, parce que celle-ci leur paroît de beaucoup inférieure à la seconde; on les entend même quelquefois regretter la dépense qu'ils ont faite. Pour parer à cet inconvénient, je donnerai à part les additions, les changemens & les corrections tant soit peu considérables, sous le titre de supplément; en sorte que ceux qui se procureront ce supplément, pourront se passer de cette seconde édition.*

Plusieurs fautes & incorrections que des critiques attentifs avoient remarquées dans la première édition, sont corrigées dans celle-ci. On y voit cependant encore quelques petites inexactitudes inévitables dans un tel ouvrage, qu'on pourra placer dans l'*errata*. Entr'autres: Tome III, p. 279 on voit la vie de St. Joseph l'hymnographe, qui se trouve encore en grande partie tome X p. 378. Pour abréger on pourroit renvoyer au tome III.

— Tome IV, p. 22 (p. 32 lig. 10 de la première édition) Marcou de *Corbigny*, lisez *Corbeny* ou *Corbenay*. Corbeny est un bourg du Laonois, & *Corbigny* est une petite ville du Nivernois. — Tome IV, p. 61 (p. 68 de la première édition) Lucifer de Cagliari meurt l'an 371, & tome IX p. 261 il meurt l'an 370.

— Tome IV, p. 355 (p. 372 de la première

---

(a) Autres considérations sur l'histoire des Saints & les tableaux des vertus chrétiennes, 15 Janv. 1786, p. 102 & suiv.

édition note D. 2me colonne) *Phillippe Raynaud*, lisez *Théophile Raynaud*. — Tome VI, p. 518 (p. 559 de la première édition) nous avons de Tatién un *discours contre les Grecs*, lisez *contre les Gentils*; comme il est marqué tome XI, p. 675. — Ce qui suit, peut servir pour les volumes de la nouvelle édition qui ne sont pas encore imprimés. Tome VII, p. 394 *St. Louis*, évêque de Toulouse, eut pour mère, Marie, fille d'Etienne V Roi de Hongrie: c'est d'Etienne IV. Il n'y a jamais eu d'Etienne V Roi de Hongrie. — Tome VII, p. 528 *Sidonius Appollinaris* devenu évêque s'appliqua moins à polir ses vers. Et p. 525 devenu évêque il renonça à la poésie qui avoit fait jusques-là ses délices. — Tome VIII, p. 608 *St. Servat*, lisez *Servais*. — Tome IX, p. 497 *Matthias* ou *Matthieu de Suede*, dit aussi de Cracovie en Pologne, parce qu'il étoit peut-être né dans cette ville & qui mourut évêque de Worms en 1410. L'auteur confond *Matthieu de Cracaw* (& non pas de Cracovie) qui mourut évêque de Worms, avec *Matthias de Suede* \*. — Tome X, p. 234 note (a) *Notger* que quelques-uns imaginent sans fondement avoir été abbé de *St. Gal*. Il est certain qu'il a été moine dans le monastere de *St. Gal*, & le P. *Fifen* dans son *Histoire de l'église de Liege* assure qu'il a été abbé de ce monastere. — Tome X, p. 399. *Tout ce que nous savons de St. Severin archevêque de Cologne*, c'est qu'il connut par révélation la mort de *St. Gregoire de Tours*. C'est sans doute la mort de *St. Martin* évêque de *Tours*, comme le porte la Légende du Bréviaire, & comme il en conste par la citation. — Tome X, p. 460. L'auteur donnant toujours la liste des ouvrages des Saints dont il écrit la Vie, pourroit ajouter à la Vie de *St. Nicon*: " Nous avons de lui un *Traité sur la religion des Arméniens* que *Cotelier* a donné en grec & en latin; & on conserve dans la bibliothèque du Roi de France deux exemplaires des *Pandectes des choses saintes* qui renferment plusieurs Sermons de *St. Nicon* ". — Tome

\* Voyez le suppl. du Dict. hist. t. 6. p. 732.

15. Mars 1786.

415

me XII. Table de matieres, OCKAM, voyez tome V, c'est tome VI. On pourroit ajouter à cette table: *Marcien Empereur*, tome VIII, p. 443.



*Lorgnette philosophique, trouvée par un R. P. Capucin sous les arcades du Palais royal, & présentée au public par un célibataire.*  
A Paris, chez l'auteur; à Liège chez Lemarié, 2 petits vol. in-12. Prix 14 sous.

**A** Près bien du barbouillage sur l'*Auteur*, l'*Editeur* & le *Capucin*, qui dans le fait sont le même homme, on en vient enfin au produit de la *Lorgnette*, qui n'a pas mal servi l'observateur. La plupart de ses critiques sont sages & vraies, quelquefois énoncées d'un ton de sentiment qui fait passer dans l'âme émue des leçons utiles, quelquefois terminées par une chute épigrammatique qui en facilite le souvenir & en fait mieux sortir la justesse. Nous en citerons quelques-unes.

“ Le jeu est l'aliment des fots, l'élément des femmes, & le tourment des gens d'esprit, trois grandes raisons pour qu'il soit toujours à la mode. ”

“ Impudence, audace, effronterie, tels sont les trois principaux moyens de réussir dans le monde. Ceux qui veulent faire plus rapidement leur chemin y ajoutent une dose d'ingratitude & deux de flatterie; & voilà comme l'on parvient aux dignités & à la fortune. ”

“ Il y a des villes entières qu'on pourroit nommer des ménageries. On ne voit que du poil & du plumage de couleurs différentes.  
*II. Part.* E e L'on

L'on n'y entend que siffler, bâiller & hurler, & l'on n'y attrape que des coups de bec & de griffes. »

« Lorsque les femmes ont passé l'âge de plaire, elles enragent, & se font dévotes. Il faut qu'elles comptent bien sur l'indulgence de Dieu pour lui offrir ainsi ce dont les hommes ne veulent plus. »

« Le mépris de toutes les convenances sociales, l'oubli des devoirs les plus respectables, & l'audace la plus effrénée sur les objets les plus augustes & les plus saints; voilà ce qui constitue le caractère de nos jeunes gens à la mode. Il faudroit cependant plus d'étoffe qu'ils n'en ont, pour jouer le rôle d'esprit-fort, & nous leur conseillons de s'en tenir modestement à celui de fots de *bonne-compagnie*, c'est à-peu-près là le seul qui leur convienne. »

« La considération personnelle vous suit en toute occasion & en tous lieux; la considération relative vous abandonne à chaque instant. Qu'est-ce qu'un grand feigneur sans son équipage? Qu'est-ce qu'un homme riche sans son cuisinier? »

« Il est une vertu bien dégénérée parmi nous, & presque inconnue dans les grandes villes; c'est l'hospitalité. Familiale à nos ancêtres, chère encore à nos ayeux, elle nous est absolument étrangère. La défiance, mere de la sûreté, & fille de l'égoïsme, la défiance a remplacé ce sentiment humain qui nous portoit à recueillir nos freres sans asyles, ou seulement à faire aux étrangers les honneurs de notre patrie. A la honte de la philosophie orgueilleuse du siècle dix-huitième, c'est chez les moines, chez ces moines proférés, décriés, avilis par nos mépris injustes, qu'il faut aller chercher des leçons de bienfaisance, de politesse & d'hospitalité. »

« L'on affecte de mépriser l'université aussitôt qu'on en est dehors, & de traiter dans le monde de *pédans*; ceux qui conservent encore quelques-uns des bons principes puisés dans le sein de cette mere à jamais respectable.

ble. Cependant un bon observateur muni d'une *Lorgnette* très-ordinaire, trouvera, je crois, plus de pédans au milieu de la *bonne compagnie*, que dans tout le *pays latin*; & certainement les premiers sont bien plus insupportables, & à coup sûr bien plus *sots* que les autres.

Cette dernière réflexion de notre lorgneur est d'une équité & d'une justesse particulièrement remarquable. " Le *pédantisme*, dit un critique moderne qui apprécie bien celui des philosophes, n'est-il pas un étalage importun de philosophie & de savoir. Qu'est-ce qu'un *pédant* dans l'opinion commune? N'est-ce pas un discoureur pesant & guindé, qui fait des contorsions pour se donner des grâces, & devient affoissant quand il veut être léger? N'est-ce pas un impitoyable dissertateur dont l'obscur galimatias ne cesse d'être ennuyeux que pour devenir ridicule; un aride penseur, qui sue & se tourmente pour paroître neuf & profond, & n'est jamais que faux & entortillé; un triste raisonneur toujours brouillé avec la raison, toujours courant après les idées & ne saisissant que des mots: en un mot, un homme plein de morgue, possédé de la manie d'enseigner *aux gens* ce qu'ils savent ou ce qu'ils ne doivent point savoir, & auquel il faut des *sots* à endoctriner? — Au reste il n'est pas difficile de rendre raison de la haine que nos brochuraires ont vouée aux universités & aux collèges. Un auteur très-sensé vient d'en donner une explication très-naturelle. " Nouveaux

„ cienne littérature les impottune, leur ra-  
 „ ge voudroit anéantir, dans son dernier  
 „ asyle, le bon goût qu'ils ont abandonné  
 „ & persécuté. Au comble de la gloire, ils  
 „ sont rongés d'inquiétudes & de remords  
 „ tant qu'ils voient subsister les écoles où  
 „ l'on apprend à mépriser le galimathias, où  
 „ l'on n'admire que ce qui est naturel & vrai ;  
 „ & leur triomphe ne sera complet que lorsqu'ils auront replongé les peuples dans les  
 „ ténèbres de l'ignorance „

Un célibataire qui débute par une épître très-galante à une femme qui n'est pas à lui, mais qui ne l'en traite pas moins bien, ne promet pas une morale bien soutenue. Il ne falloit pas l'orgner beaucoup pour découvrir le *souverain bonheur d'aimer* ; Epicure & Lucrece nous avoient dit cela bien clairement. Le dernier en avoit fait le premier vers de son poëme :

*Æneadum genitrix, divam hominumque voluptas.*

Le célibataire trouve que le *Tableau de Paris* est un ouvrage estimable, reste à savoir si quelques bonnes saillies noïées dans un tas d'absurdités, d'impiétés & d'indécences \*, peuvent fixer l'estime des honnêtes gens. On diroit que l'auteur est aussi brouillé avec la logique qu'avec son *célibat* ; il est bien loin de connoître l'ancien & très-vrai axiome : *Malum ex quolibet defectu.*

\* 1 Aout  
785, P. 554.





*Lettres grecques par le rhéteur Alciphron, ou anecdotes sur les mœurs & les usages des Grecs, traduites, pour la première fois, en françois, avec des notes historiques & critiques. A Paris, chez Nyon l'aîné, 1785 3 vol. in-12.*

**P**Armi ceux qui ont observé les rapports extrêmement sensibles qu'il y a entre quelques dialogues de Lucien, & les écrits de ce rhéteur, il y en a qui ont cru que Lucien étoit une espèce de plagiaire qui s'étoit approprié les pensées & souvent même les expressions d'Alciphron. Le traducteur & interprete auquel on doit cette édition, n'a pas manqué d'adopter cette opinion. Mais l'on peut bien assurer qu'elle est destituée de toute vraisemblance; & que c'est au contraire Lucien qui a servi de modele & d'original à Alciphron, génie foible & imitateur qui avoit à peine la chaleur nécessaire pour fonder mal-adroitement les matieres qu'il assembloit, & point du tout celle qu'il falloit pour les fondre & en faire un ouvrage bien assorti dans toutes ses parties. Si les *Lettres* d'Alciphron étoient antérieures à Lucien, qui vivoit sous Marc-Aurele, est-il vraisemblable, qu'aucun auteur de l'antiquité n'en eût fait mention? Qu'Elie, Photius, Athénée, Suidas, les deux derniers sur-tout,

qui citent tant d'ouvrages qui ne valent pas mieux, n'eussent rien dit de celui-ci ? Quoiqu'il en soit ; la plupart de ces Lettres sont censées écrites par des courtisanes & par des parasites. On y voit l'influence que les courtisanes avoient dans l'Etat, les connoissances dont le plus souvent elles étoient douées, l'ascendant qu'elles avoient sur les principaux généraux & les plus austeres philosophes ; mais ce qu'on y voit sur-tout, c'est le point de corruption, de mollesse & d'avilissement où étoient arrivés les Grecs, sur-tout les citoiens d'Athenes & de Corinthe, leurs mœurs abominables & un degré de luxure dont une ame honnête ne soutient pas l'aspect. Le traducteur n'a donc pas rendu un grand service à la littérature, en les faisant passer dans la langue françoise. Sans parler de l'indécence qui regne dans la plupart, elles n'offrent absolument rien sur les mœurs & les usages de la Grece, qu'on ne trouve mieux détaillé dans Lucien, Apulée, Elien & plusieurs autres auteurs grecs, dont il existe des traductions françoises.

Lorsque les journalistes de Trevoux rendirent compte de ces *Lettres*, en 1716, à l'occasion de la traduction latine qu'Etienne Bergler venoit d'en publier, ils qualifierent les unes de *purcs bagatelles*, & les autres, *d'obscénités qu'on ne peut lire : on n'y voit, ajoutoient-ils, ni trait d'histoire, ni sentimens moraux, ni rien qui puisse contribuer à perfectionner l'esprit & le cœur.* Du reste, la traduction de Bergler est bien

15. Mars 1786.

421

plus fidele ; il n'est pas difficile de voir qu'il possédoit mieux le grec ; on croit même s'apercevoir que la traduction françoise est faite sur la sienne. Mais ce qui donne sur-tout à la traduction de Bergler un avantage précieux , c'est qu'elle présente dans une langue inconnue aux enfans , aux femmes , & à la plupart des libertins , des indécences dont la recherche est à peine supportable dans des savans en us.



*Aventures & plaisante éducation du courtois chevalier Charles le Bon , Sire d'Armagnac , contenant profitables leçons à jeunes chevaliers & dames de haut parage ; par M<sup>r</sup>. de Mayer. A Paris, rue & hôtel Serpente , 1785. 3 vol. in-12. Prix 7 liv.*

**C**E roman écrit en vieux langage , assez mal imité , n'a rien de neuf ni de piquant. Pour peu qu'on ait lu les productions de ce genre , on retrouve ici ce qu'on peut se rappeler. M<sup>r</sup>. de Mayer s'est torturé pour saisir le ton naturel , qui , sans contredit est l'unique mérite de ces ouvrages ; & tous ses efforts ont été impuissans : on reconnoît sans peine sous le masque le bel-esprit de la fin du dix-huitieme siecle. C'est sans doute la maniere tout-à-fait révoltante dont il parle de Louis XIV , qui a fait supprimer ce frivole ouvrage par un arrêt du conseil , le 23 Septembre dernier. M<sup>r</sup>. de M. qui avoit jugé

\* 1 Nov.  
783, p. 345.

François I, Charles IX & Catherine de Medicis, d'une maniere à donner une idée favorable de son impartialité \*, prend à l'égard de Louis XIV le ton d'un détracteur furieux. " Ce n'est pas ainsi, a dit à cette  
 „ occasion un critique judicieux, que doit  
 „ s'exprimer tout écrivain qui est jaloux de  
 „ se respecter lui-même. On peut critiquer,  
 „ publier ses goûts, ses opinions, ses jugemens ; mais on doit connoître les bornes qui  
 „ sont prescrites à l'écrivain & à l'homme.  
 „ Un auteur françois ne devoit jamais oublier que la France doit à ce Monarque  
 „ la renaissance du siècle d'Auguste, & l'on  
 „ peut s'exposer au reproche d'ingratitude,  
 „ lorsqu'on ne sent pas toutes les obligations  
 „ qui doivent lui rendre sacrée la mémoire  
 „ de ce Prince. Il est vrai que c'est aujourd'hui  
 „ d'hui la mode de calomnier cet auguste  
 „ Souverain. Mais s'il vivoit, prétendus juges si familiers, si arrogans, prendriez-vous ce ton qu'il faut abandonner au libelle ? (a)

Un *Voyage de Suisse* que le même M<sup>r</sup>. de Mayer vient de publier ( Paris chez Leroi 1785. 2 vol. in-8<sup>o</sup>. ) est encore plus entaché des efforts que fait l'auteur pour obscurcir la gloire de ce Monarque ; d'autres grands

---

(a) Raïsons de la haine qu'on porte aujourd'hui à Louis XIV : fin de son art. dans le *Dict. hist.* — Dans peu il fera le *Philippe II* de la France ( 1 Janvier 1786, p. 27 & autres *ibid.* ).

15. Mars 1786.

423

hommes n'y sont pas mieux traités. C'est d'ailleurs une des plus pauvres productions que nous aïons en fait de *Voïages*. Si on en retranche les inutiles & ennuyeux détails, les sarcasmes & mauvaises plainfanteries, les plates épigrammes, les phrases entortillées & inintelligibles, le tout écrit avec beaucoup de prétention, & d'un style qui très-souvent renchérit sur celui des *précieuses ridicules*; il en restera très-peu de choses. On peut dire qu'après un début assez raisonnable à quelques égards (la *Galerie philosophique* dont nous avons parlé) l'auteur a décliné bien rapidement. L'épidémie du bel & faux esprit, des sottises & injures philosophiques, fait sans doute des progrès immenses; mais elle a exercé sur peu d'individus un pouvoir aussi prompt que sur M<sup>r</sup>. de M.



Reise durch Polen, Rußland ꝛc. *Voïage en Pologne, Russie, Suede & Dannemarck, accompagné de notices historiques & de remarques politiques, par Mr. W. Coxe.* A Zurich, chez Orell, 1785, vol. in-4<sup>o</sup>. de 430 pag.

ON connoît assez la maniere de voir de M<sup>r</sup>. Coxe par son *Voïage de Suisse* \*, & l'enthousiasme de secte qui dirige ses jugemens sur tout ce qui concerne l'Eglise catholique, ses dogmes, ses temples, ses ministres

nistres &c ; & l'on ne fera pas surpris de retrouver ici les mêmes turlupinades. Il est vrai que cette mince philosophie de l'observateur anglois a été corrigée & redressée avec un succès rare par M<sup>r</sup>. Ramond ; quand ce critique & commentateur raisonnable aura rendu le même service au *Voïage en Pologne*, les gens sages le liront avec plaisir. Ils y trouveront des détails assez intéressans, mais pas toujours bien sûrs, sur la Russie. M<sup>r</sup>. Coxe prétend que ce qu'on appelle le *faux Demetrius* étoit le *vrai Demetrius*. Il prend la défense de Sophie, sœur de Pierre-le-Grand, ainsi que de sa première femme Eudoxie. Il donne le portrait de Pierre-le-Grand, d'après ce que lui a dit le prince Wolkonski à Moscou. Ce prince qui a vu Pierre-le-Grand dans sa jeunesse, lui a raconté l'anecdote suivante, qu'il tenoit de Mentzikof, & qui n'est point connue. “ Après la bataille  
 „ de Pultawa, un officier russe poursuivit  
 „ Charles XII, à la tête d'un petit détache-  
 „ ment ; il étoit prêt de l'atteindre, lorsqu'un aide-de-camp du prince Mentzikof  
 „ lui apporta l'ordre de s'arrêter. L'officier  
 „ obéit ; mais il envoya dire en même tems  
 „ à Mentzikof qu'il espéroit faire le Roi de  
 „ Suede prisonnier. Mentzikof qui n'avoit  
 „ point donné d'ordre, fut fort étonné. On  
 „ chercha en vain l'aide-de-camp. Enfin on  
 „ en parla au Czar qui ne voulut faire aucune recherche, & on conclut de ce qu'il  
 „ dit dans cette occasion, que Pierre lui-même avoit envoyé l'aide-de-camp, ne se

15. Mars 1786.

425

„ foudrant pas d'un pareil prisonnier qui lui  
„ auroit causé beaucoup d'embarras „. —  
Si on en croit M<sup>r</sup>. C. le nombre des habi-  
tans de Moscou alloit en 1780 à 277,535,  
il est plus probable qu'il ne passe pas les 100,000.  
— Ses observations ont souvent un air  
de lâcheté & d'adulation ; il injurie la na-  
tion polonoise pour avoir lieu de faire des  
complimens à son chef &c. &c.



*La parfaite intelligence du commerce, où se  
trouvent les connoissances & les renseigne-  
mens les plus utiles à diverses classes de  
citoïens & particulièrement aux arma-  
teurs, négocians, navigateurs, commission-  
naires, agens, courtiers, fabricans, arti-  
sans, commis, gens d'affaires, &c. Le  
tout distribué de maniere à faciliter les  
recherches des lecteurs par Mr. d'H\*\*\*.  
A Paris, chez Lami, à Liege chez Lema-  
rié, 1785 2 vol. in-8°. Prix 15 liv.*

**L**A premiere partie contient un précis  
de la géographie moderne, relatif aux  
objets de commerce qui distinguent les di-  
verses plages du globe. La seconde est un  
dictionnaire contenant les renseignemens les  
plus utiles sur plus de 1000 villes & con-  
trées commerçantes. On trouve dans la troi-  
sieme les termes généraux de commerce de terre  
& de mer, leurs diverses applications, & les  
détails les plus intéressans sur chacun de ces

termes ; divers réglemens ( particulièrement pour la France ) ; traités de commerce entre les Puissances européennes , statuts , ordonnances , loix , compagnies de commerce , chambres d'assurances , police des vaisseaux &c. &c.



*Les Dangers de la ville , ou Histoire es-  
frayante & morale d'Ursule , dite la pai-  
sanne pervertie , &c publiée par l'auteur  
du paisan perverti. A la Haye , & se  
trouve à Paris 1785.*

**L**E comble de corruption , le degré suprême de perversion & d'incorrigibilité , dont une nation ne revient plus lorsqu'une fois elle l'a malheureusement atteint , c'est de faire servir le nom respectable de *mœurs* , de *morale* , de *sagesse* , de *vertu* , à étendre & à fortifier l'empire du vice ; & c'est hélas ! où à coup sûr nous en sommes parvenus si nous en jugeons par cette extravagante production d'un homme dont nous avons déjà eu occasion de parler , & dont nous avons pressenti , lors même qu'il se respectoit encore & qu'il disoit des choses par fois raisonnables , l'excès d'absurdité & de licence \*. A une narration exclusivement digne des b. , le *réfif* écrivain a joint des estampes qui ajoutent encore aux plus funestes impressions. Avec tout cela il paroît quelquefois qu'il prêche de bonne foi ; & je n'ai

\* 1 Mars  
1780, p. 347.

15. Mars 1786.

427

garde de croire que les effets que produit naturellement un tel ouvrage, aient été dessinés dans son intention. J'acquiesce volontiers au jugement qu'en a porté un périodiste aussi judicieux qu'honnête & modéré. Après en avoir loué un passage, il ajoute : " Tout le „ reste est atroce ou impie ; je rends justi- „ ce cependant aux intentions de l'auteur : „ elles sont certainement très-pures ; mais son „ cœur aura été la dupe de son esprit. „



*Les Bas-reliefs du dix-huitième siècle.* A Paris, chez Buisson ; à Liege, chez Lemarié 1786. 1 vol. in-12 de 168 p.

**F**Roide & verbiageuse collection de toutes sortes d'idées errantes çà & là dans les feuilles & les brochures du tems. On croit y voir souvent du *Caraccioli*. Le rédacteur est à coup sûr son ami ; mais il est si philosophe & si admirateur de la philosophie qu'on peut dire que cela passe le *Caracciolisme* : il y a cependant des airs de famille ; & partant l'on ne sauroit trop dire ce qui en est... Quoiqu'il en soit, si cet ouvrage doit relever le 18<sup>e</sup>. siècle, on a eu raison de l'intituler *Bas-reliefs* ; car il y a effectivement plus de *bas* que de *haut*.



Lettre de Mad. J. de T. de S. à l'auteur du  
Journal. Le 1 Janvier 1786.

*J*E lis actuellement les Essais historiques sur Paris de Mr. de Saint-Foix. Cette lecture m'amuse, mais je rencontre quelquefois des choses qui passent ma crédulité, & m'inspirent je ne sais quelle défiance dont je voudrois me guérir, pour lire avec plus de satisfaction. Par exemple, à la p. 37 de la 3e partie, je lis ce qui suit. « Le cardinal Pallavicin rapporte qu'en 1562, les Peres assemblés au Concile de Trente, délibérèrent de donner un bal à Philippe II Roi d'Espagne; que toutes les Dames de la ville y furent invitées; que le cardinal de Mantoue ouvrit le bal, & que Philippe II & tous les Peres du Concile y dansèrent ». J'avoue que je trouve cela un peu étrange, & je n'ai pas l'Histoire du Concile de Trente par le cardinal Pallavicin, pour voir si effectivement le Concile a délibéré sur de tels objets, & si les Peres ont tous dansé à un bal. Vous m'obligerez en vous occupant un moment de cette vérification, & en me disant si réellement tout cela est ainsi. Je suis &c.

RÉPONSE. Voici ce que je trouve dans Pallavicini L. 11. C. 15, p. 239. édit. d'Anvers 1670. « Postridiè ( Philippus ) legatum suum invisit, qui obviam illi occurrit extra suarum ædium limen. Paulùm ibi commoratus, inde unà cum eodem legato ac Madruccio ad insulam in Athesi perrexit, trecentos ferè passus ab urbe remotam, ubi Madruccius ligneari domo constructâ, eademque aulais aureis, picturis ac statuis insigniter exornatâ, convivium opiparum exquisitis harmoniæ modis conditum paraverat. Philippus, duo purpurati, & Sabaudi principis filius,

» qui Hispanum comitabatur, pari gradu men-  
 » tæ adfedere; reliqui proceres, nobilesque  
 » complures in inferiori subfello. Post epulum,  
 » Germanorum more choreæ ductæ, inter  
 » quas Philippus ipse saltavit. Dein ludicra  
 » certamina commiffa, quibus plura ( in Lu-  
 » dovici Ariofli recentiore tunc poëmate def-  
 » cripta ) horum facinora exhibebantur. Die  
 » nouâ tandem difceffit, cunctis illum præter  
 » præfides comitantibus ». Tout cela s'est paflé,  
 felon Pallavicini en 1551 & pas en 1562; ainfi  
 voilà Mr. de Saint-Foix au moins brouillé avec  
 la date: mais on voit de plus que tout ce  
 qu'il dit de la délibération des Peres & de  
 leur danfe, est une fable toute pure; que c'est  
 une fête donnée à Philippe par le cardinal Ma-  
 drucce, non pas à Trente, mais dans le voifinage;  
 que le Roi y a danfé, & que c'est la feule per-  
 fonne que Pallavicin ait nommée parmi les  
 danfeurs; que cet écrivain regardoit ce diver-  
 tiflement comme une mode allemande & in-  
 folite: *Germanorum more* &c. — Le nombre  
 de fauffetés contenues dans ce peu de lignes  
 des *Effais historiques*, auroit de quoi étonner,  
 fi on ne connoiffoit pas à quel point tous les  
 genres d'hiftoire font traveltis & dégradés par  
 la plupart des écrivains de ce fiecle. —  
 Saint-Foix n'ignoroit pas combien peu de vé-  
 rités fe trouvoient dans fes *Effais*; mais par  
 une bravoure gasconne il effraioit les cri-  
 tiques qui ofoient relever fes bévues ou fes  
 impoftures; il les menaçoit, les citoit devant  
 les tribunaux civils, & faifoit enfin tout ce  
 qu'il falloit pour refter en paifible poffeffion  
 de bavarder impunément; ce qui ne lui a  
 que trop réuffi.





*La Bienfaisance du jour.* Par M<sup>r</sup>. Borde.

Un jour d'hiver, après l'office  
 Entendu chez les Capucins :  
*Ces pauvres gens ! que je les plains !*  
 S'écrioit la prude Artenice,  
*Le froid me glace jusqu'aux os :*  
*Collin, porte leur des fagots ;*  
*Hélas ! ils ont la jambe nue.*  
 Mais bientôt auprès d'un grand feu ;  
 Elle dit : *rendons grace à Dieu ;*  
*N'allez pas, le froid diminue.*



*La Plume à écrire est le mot de la dernière énigme.*

*F*ille des jeux, des ris, charme de la jeunesse,  
 On me construit sans frais ; & sans beaucoup  
 d'adresse ;  
 Je suis le plus souvent dans de charmans vergers ;  
 Où mainte bergerette avec jeunes bergers,  
 Sans crainte, sans desirs, guidés par l'innocence,  
 Vientent goûter en paix les plaisirs de l'enfance.  
 En me voyant aller, le bon vieillard sourit,  
 La tendre mere tremble, & bientôt me détruit,  
 Elle a grande raison, & prend un parti sage.  
 Le philosophe est moi, reconnoît une image  
 De l'aveugle déesse, à qui tous les mortels,  
 Plus aveugles encore élevent des autels.

NOUVELLES


 NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 30 Janvier). L'on continue d'avoir de l'inquiétude sur la santé du Grand-Seigneur. Depuis quelque tems l'on remarquoit déjà, qu'elle n'étoit plus si vigoureuse que ci-devant; & il s'en faut de beaucoup que dans ces derniers tems elle se soit raffermie. Sa Hauteſſe a été vivement affectée des maladies, qui ont affailli le ferrail, & qui lui ont emporté encore récemment quelques-unes de ses Sultanes, après lui avoir ravi précédemment trois de ses enfans, le Sultan Mahmoud & deux princesses. La parfaite guérison de l'héritier de l'Empire, Sultan-Selim, & de Sultan-Mustapha, second fils de Sa Hauteſſe, a été cependant une consolation pour les pertes réitérées, que la famille impériale avoit essuïées; & le peuple en a témoigné hautement sa joie. Une autre perte, que le Grand-Seigneur a faite, & qui devient encore plus sensible par les circonstances, c'est celle de son premier médecin Juif. Pour le récompenser des services, qu'il avoit rendus dernièrement, pendant les maladies de la famille impériale, Sa Hauteſſe l'avoit élevé à la dignité de Stamboul-Effendi: mais il n'a pas joui longtems de cette distinc-

tion, étant mort peu de tems après au grand regret de toute la cour: il laisse à ses héritiers une somme immense d'argent, fruit de ses travaux & de l'art utile, qu'il professoit.

Ce qui contribue sans doute à affecter la santé du Grand-Seigneur, c'est l'esprit de mécontentement & la fermentation, qu'on remarque parmi le peuple, & qui, au lieu de diminuer, semble prendre tous les jours de nouveaux accroissemens.

On apprend que le fameux Mahmoud-bacha est entré avec 40 mille hommes dans la Romélie, où il commet de grands ravages. Les bachas que la Porte fait marcher contre lui, sont ceux de Morée, de Silistrie, de Salonique & quelques autres de l'Albanie; ils ont à leur tête Abdi-bacha, seraskier, qui réside à Sophie. On pense ici qu'il sera fort difficile de soumettre le rébelle Mahmoud, parce que son armée est, pour la plus grande partie, composée de Chrétiens, que les exactions du capitain-bacha, lorsqu'il étoit gouverneur de la Morée, forcerent à se réfugier en Asie, d'où Mahmoud-bacha les retira & les protégea contre leur oppresseur.

L'on vient de voir sortir de l'imprimerie du Grand-Seigneur la dernière partie des Annales turques. Ce volume commence au règne d'Achmet III, & finit à celui de Mahmoud. Les kalem-effendilar ou censeurs des livres s'occupent actuellement à faire paroître en turc & en arabe les principaux ouvrages de médecine: mais ils se sont refusés positivement à permettre l'impression de l'Alcoran

15. Mars 1786.

433

ou d'autres ouvrages théologiques & moraux, en alléguant pour raison, que ces publications ne feroient qu'augmenter les disputes de religion. Ce que des papiers étrangers ont annoncé du projet de traduire en langue turque & d'imprimer l'Encyclopédie, est une fable toute pure imaginée par quelques partisans enthousiastes de cette lourde compilation, qui à coup sûr ne produiroit pas plus de lumieres & de vertus chez les Musulmans que chez les Chrétiens. \*

## R U S S I E.

**PETERSBOURG** (le 6 Février). Le gouvernement aiant résolu de faire parcourir & examiner plus exactement qu'il n'a été fait jusqu'ici la partie orientale des Etats russes, qui s'étend du Volga vers la Grande-Tartarie & les confins de la Chine, il a été formé une espece de caravane, composée d'environ 360 personnes, pour exécuter cette course pénible & non sans danger: elle est arrivée le 10 Décembre à Moscou, où elle sera jointe par un second détachement. Ensuite ces deux divisions réunies se porteront sur Casan, delà en descendant le Volga vers la Mer caspienne, pour pénétrer ensuite par les déserts orientaux, qui sont au Nord de la Bucharie, jusqu'à Séliginski vers les frontieres de la Chine.

On parle toujours du prochain voiage que l'Impératrice doit faire à Cherson; on assure même, que Sa Majesté va s'y faire couronner

F f a net

ner en qualité de Souveraine de la Tauride; la cérémonie du couronnement sera des plus éclatantes, & selon quelques avis l'Empereur d'Allemagne se propose d'y assister. Il circule cependant une nouvelle, qui si elle se confirmoit, mettroit à coup sûr obstacle à ce voiage. C'est que les habitans des environs du Caucase, au nombre d'environ 100 mille Tartares, se sont rendus maîtres des détroits & gorges de montagnes, par où les troupes russes doivent passer pour entrer ou sortir de la Crimée & du Cuban. Il faut croire que depuis leur défaite, dont nous avons parlé dans le Journal du 15 Février p. 279, ils auront fait une nouvelle tentative plus heureuse que la première. On prétend aussi que la peste s'est manifestée à Oczakow, & qu'elle y fait un ravage étonnant: des lettres de Pologne assurent même, que ce fléau s'étend jusqu'à Balta, ville turque, située sur les frontières de Pologne: il y a même des lettres qui annoncent, qu'on auroit déjà découvert les symptômes de cette mortelle épidémie à Nimiow. Que ce bruit soit exagéré, ou non, toujours il est certain, qu'il est fondé jusqu'à un certain point. Le gouvernement a fait former un cordon à Smolenskoy, & on y prend toutes les précautions d'usage lorsqu'on craint la communication de la peste.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 17 Février). La commission du trésor de la couronne a fait expédier

15. Mars 1786.

435

de la chancellerie des lettres, pour notifier  
“ Qu'en vertu de l'ordonnance, qu'elle a  
„ rendue le 16 Janvier, il fera formé des  
„ magafins dans le païs, pour y rafsembler  
„ des grains, particulièrement du feigle; &  
„ que ces magafins feront établis dans la Po-  
„ logne à Krzemienicz; dans la Volhynie,  
„ à Dubienka & à Sandomir; dans la Li-  
„ thuanie à Grodno & en divers endroits,  
„ fitués fur la riviere de Vilia, qui feront  
„ fixés à cet effet par la commiffion du tré-  
„ for de Lithuanie; qu'il fera auffi établi  
„ près de ces magafins des officiers, qui paie-  
„ ront argent comptant tous les grains, qu'on  
„ y apportera; qu'ainfi tous & chacun, qui de-  
„ fireront de fe défaire de leurs grains, font  
„ requis de les apporter aux dits magafins,  
„ & de s'annoncer à cet effet aux dits offi-  
„ ciers, auxquels peut être donnée toute foi  
„ & croïance à ce fujet. „

## E S P A G N E.

MADRID (*le 7 Février*). Nous appren-  
ons que Don Louis Maffarado, qui eft à  
Carthagene avec fon efcadre, a reçu ordre  
de la défarmer; il paroît ainfi qu'il n'y a  
plus de doute que nos affaires ne foient ar-  
rangées avec les Barbarefques. On affure que  
S. M. ne s'eft prêtée au projet de ce traité  
qu'avec la plus grande répugnance, qu'elle  
vouloit abfolument qu'on tentât une troi-  
fième attaque contre Alger, mais fur la repré-  
fentation des dangers infurmontables que pré-

sentoit cette entreprise, & de tout ce qu'avoient déjà souffert les meilleures troupes de l'Etat dans les expéditions précédentes, le Roi a changé d'avis & a préféré le désagrément d'une convention peu assortie à la dignité de l'Etat, à la douleur de voir couler inutilement le sang de ses sujets. S. M. a donné en conséquence des ordres contraires à ceux qui commandoient les préparatifs contre les Barbaresques; ce qui a produit la plus grande satisfaction parmi le peuple, & surtout parmi les marins qui ne croioient pas à la possibilité du succès. (a)

On

Maillon  
*petit Car.*  
*Serm. pour*  
*le Dim. des*  
*Ram.*

(a) « Rien n'est plus grand dans le Souverain, dit un des plus célèbres orateurs chrétiens, que de vouloir être détrompé, & d'avoir la force de convenir soi-même de sa méprise. C'est un mauvais orgueil, de croire qu'on ne peut avoir tort: c'est une foiblesse, de n'oser reculer quand on sent qu'on nous a fait faire une fausse démarche. Les variations qui nous ramènent au vrai, affermissent l'autorité loin de l'affoiblir. Ce n'est pas se démentir que de revenir de sa méprise: ce n'est pas montrer aux peuples l'inconstance du gouvernement, c'est leur en étaler l'équité & la droiture. Il ne faut pas craindre qu'ils respectent moins la Puissance qui avoue son tort, & qui se condamne elle-même; leur respect ne s'affoiblit qu'envers celle, ou qui ne le connoit pas, ou qui le justifie. Il est encore plus glorieux d'avouer sa surprise, que de n'avoir pas été surpris. Rien n'est plus beau dans le Souverain qui ne dépend de personne, que de vouloir toujours dépendre de la vérité ». On peut ajouter que si l'indocilité & la roideur d'ame sont funestes dans  
 tous

On admire beaucoup ici le trait suivant : parmi le grand nombre d'enfans attaqués de la petite-vérole , qui a fait ici de grands ravages dans les maisons où l'on ne suit pas la bonne & sûre méthode de gouverner cette maladie ; on comptoit les deux enfans du comte de Tippa , conseiller du conseil suprême des Indes , l'un des plus riches seigneurs de cette capitale par les biens de sa femme , Dame indienne dont les revenus annuels montent à 5 millions de réaux. Les deux enfans susdits l'un âgé de 18 mois l'autre encore à la mamelle , après avoir longtems lutté contre la mort , furent enfin délivrés de leur

tous les individus , elles le sont sur-tout dans les Maîtres des Empires , & que c'est d'eux sur-tout que le Sage paroît avoir dit , que *l'homme qui repouffe des avis salutaires , n'aura ni la longévité ni la santé* \*. — Mais comme il n'y a rien de parfaitement pur dans les choses humaines , que le bien a son mal comme le mal a son bien , il arrive que celui qui veut éviter l'obstination , devient par l'empressement & les vues diverses des gens à conseils , d'une mobilité qui répand sur ses opérations l'incertitude la plus inquiétante ; & que celui qui veut agir avec consistance se munit d'une opiniâtreté altière & décourageante , écarte les lumieres & accumule les ruines dans une obscurité qui l'empêche de les appercevoir. . . . Telle est la fatalité attachée à la puissance souveraine ! C'est suivant la mesure avec laquelle Dieu veut punir ou bénir les nations , qu'il permet ces écarts opposés , ou qu'il les prévient *en donnant aux Princes , suivant l'expression du Prophete , l'esprit qui doit les affermir.*

*\* Viro quē corripientem se durā cervice contemnit , repentinus eī superveniet interitus , & eum sanitas non sequetur.*  
Prov. 29. 1.

*Spiritu principali confirmame. Ps. 50.*

dangereuse maladie. La mere conçut tant de joie & de consolation de voir rendu à la vie ce qu'elle avoit de plus cher au monde, que, quoiqu'elle n'eût fait aucun vœu particulier, elle voulut pourtant reconnoître ce bienfait de la Providence divine par un acte solennel de bienfaisance: elle fit mettre ses 2 enfans sur une balance & aiant placé dans l'autre bassin autant d'or pour contrepoids, elle en envoya la valeur à son curé, pour être distribué aux pauvres de la paroisse.

### S U E D E.

STOCKHOLM (le 15 Février). Notre Monarque, ainsi que toute la famille royale, jouit d'une parfaite santé. Il paroît décidé que la cour ne quittera pas cette résidence avant le printems prochain. — Le département du commerce & des finances de ce royaume s'occupe sérieusement d'un plan qui lui a été fourni, concernant les moyens de rendre le commerce avec l'isle de Saint-Barthelemi, que la France nous a cédée, plus général & plus avantageux, de même que pour cultiver avec succès le terrain de la susdite isle, & , en un mot, pour mettre cette colonie en état de rapporter tout le fruit, qu'une sage administration peut s'en promettre.

Il vient d'être envoyé aux tribunaux de la Poméranie suédoise un édit qui supprime la torture, & qui tend en même tems à éloigner les inconvéniens qui naissent de cette

15. Mars 1786.

439

suppression ; inconvéniens qui en ont fait demander le rétablissement par le sénat de Stockholm , il y a quelques années , & qu'il est difficile de prévenir entièrement , comme nous l'avons observé plus d'une fois. S. M. veut entr'autres choses que l'aveu du coupable ne soit plus requis ; d'où il résulte , que les complices du crime & diverses circonstances qu'il seroit utile de connoître pour la sécurité publique , seront ignorés ; que le coupable soutiendra son innocence jusqu'à la mort , ce qui sur l'esprit du peuple fait toujours une impression défavorable aux juges , & prive le coupable de l'avantage d'une fin chrétienne \*. Les Etats de la Poméranie feront , à ce que l'on prétend , des représentations à Sa Majesté pour la prier d'établir que la torture ne soit donnée qu'après la pleine conviction des juges. Ce qui remédie à tous les inconvéniens tant de la torture que de sa suppression. (a)

\* 1 Mai  
1776, p. 14.

---

(a) Diverses observations , 15 Janv. 1785 , p. 128 & autres *ibid.* — On peut voir sur cette matière : *De torturâ ex foris Christianorum non proscribendâ.* Par Mr. Hack , professeur à Leipzig. Leipzig , 1733. — *De abusu & usu torture.* Par Mr. Bodin , conseil. ecclési. & prof. en droit à Magdebourg. Halle , 1697. — *Tortura nec ex integro reprobata nec approbata.* Par Mr. Banniza , conf. de S. M. I. & prof. en droit. Inspruck , 1774. — *De justâ & rationabili torture praxi , in foris Germaniæ quamvis christianæ.* Par Mr. Moll. Bonn. 1780. L'auteur de ce dernier ouvrage écrit d'une manière un peu obscure , embarrassée , & semble négliger les vrais points de vue ; mais il y a des observations fort raisonnables.

## I T A L I E.

ROME (le 18 Février). On prétend qu'il se tiendra dans peu un confitoire dont le résultat sera peu favorable au cardinal de Rohan. On a remarqué que depuis quelques informations reçues de France, S. S. & le Sacré collège avoient cessé de s'intéresser pour cette Eminence.

M<sup>r</sup>. Charles Panicieri, agent & consul de S. M. Sicilienne en cette capitale, a reçu de sa cour un ordre, portant que le Roi son maître, aiant égard à l'âge & aux infirmités des Ex-Jésuites napolitains, qui se trouvent dans l'Etat-ecclésiastique, a résolu d'augmenter les pensions de ces peres, & demande en conséquence une liste exacte de leur nombre & de leur âge.

VENISE (le 15 Février). L'on attend avec impatience des nouvelles du chevalier Emo. Bien des personnes doutent qu'il ait pû avoir assez de succès dans la nouvelle attaque pour humilier efficacement les Tunisiens. — Les brouilleries avec la Porte, dont nous paroissions menacés par une suite de l'invasion de Mahmoud-bacha sur le territoire de la république, n'auront certainement pas lieu, puisque la Porte est sérieusement résolue de réprimer l'audace de ce gouverneur, qui s'arroge l'indépendance la plus absolue & agit, pour ainsi dire, en Souverain. Lorsqu'il a appris, qu'il avoit été déclaré rébelle au nom de Sa Hauteffe, il s'est

déterminé aussi-tôt au parti désespéré de tourner ses armes contre elle. La cour ottomane, de son côté, avoit envoyé ordre au Begler-Bey de Romélie de rassembler toutes les troupes, qu'il pourroit trouver, contre le bacha de Scutari : mais ce commandant s'est excusé d'exécuter ces ordres pendant la saison présente ; & de plus il a demandé au Grand-Seigneur l'argent nécessaire pour mettre une armée sur pied & commencer les opérations.

La république, voulant procéder sérieusement à la liquidation de sa dette nationale, a rendu une publication, qui ne laisse plus douter de son dessein à ce sujet. La dette publique, portant un intérêt annuel de trois, & de trois & demi pour cent, sera éteinte successivement de la manière suivante. " On remboursera tous les ans un demi million de ducats, en faisant dix paiemens de 50 mille ducats tous les mois, excepté dans les mois de Juillet & de Novembre, qui sont des vacances. Ce remboursement se fera par voie de lotterie, dans laquelle on mettra toutes les obligations à la charge de l'Etat. On tirera par la voie du sort, chaque mois, un nombre d'obligations correspondant aux 50 mille ducats, remboursables dans le mois, & ainsi de suite, jusqu'à parfait paiement. „

Le même édit annonce le nouvel emprunt de trois millions de ducats ; cet emprunt est donné par l'Etat, comme suffisant pour les fraix de l'armement fait, & de ceux qui pourroient rester à faire, attendu que la république

que trouvera dans son trésor les ressources nécessaires à ce sujet.

NAPLES (le 15 Février). Le 30 du mois dernier, le marquis Carraccioli assista pour la première fois au conseil en qualité de secrétaire de l'Etat. S. M. fut pleinement satisfaite de la précision & de la clarté qu'il mit dans son discours, ainsi que des expédiens qu'il proposa. — M<sup>r</sup>. Acton est au comble du bonheur, si les hommages, qu'on a coutume de rendre au soleil levant, peuvent promettre quelque chose de permanent & de solide. En plusieurs endroits l'on a célébré par des fêtes l'honneur, que le Roi lui a fait de le décorer de l'Ordre de St. Janvier, au moment même qu'on le croioit à la veille d'une disgrâce : les officiers du régiment de Calabre, entre autres, en ont donné une à Capoue; ils ont distribué à tous les soldats du corps de la viande & du vin; & ils leur ont païé pour ce jour-là une solde extraordinaire.

TURIN (le 16 Janvier). Le 1 de ce mois, il a été publié ici un tarif, relatif aux monnoies, en vertu duquel la valeur des especes d'or est augmentée, & celle des especes d'argent est diminuée. L'on a jugé cet arrangement nécessaire pour empêcher leur sortie, & en étendre la circulation dans toutes les parties des Etats du Roi.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 24 Février). Quelques papiers ont annoncé à tort la mort du duc

15. Mars 1786.

443

de Glocester \* ; mais les nouvelles qu'on a de la santé de S. A. ne font pas favorables ; cependant on prétend qu'un fils du lord North a écrit de Rome que le duc de Glocester y étoit arrivé le 18 du mois dernier.

\* 1 Février  
1786, p. 209.

Le bruit général, répandu en cette capitale, est que le prince de Galles a fait des démarches sérieuses pour se lier par le nœud du mariage ; & l'on dit, qu'il a jetté ses vues sur une veuve de deux maris, âgée d'environ 35 ans, appelée Madame Fitzherbert, de la religion catholique. On savoit bien, que depuis quelques années ce jeune prince étoit épris de cette Dame : mais on se rappelloit aussi, que la conduite des ducs de Glocester & de Cumberland porta, il y a 7 ou 8 ans, le parlement britannique à passer une loi contre les alliances disproportionnées des princes du sang. Il faut actuellement en Angleterre, ainsi que dans les autres cours, la permission expresse du Roi, donnée par écrit, aux princes du sang, pour rendre leurs mariages valables. Aussi assure-t-on, que le Roi d'Angleterre s'est déclaré positivement contre la conduite de son fils aîné & l'a menacé, au cas qu'il persistât dans cette entreprise, de la dénoncer au parlement, afin qu'il fût pris à cet égard des arrangemens sur la succession au trône.

Les communes irlandaises accorderent le 6 une partie considérable des subsides de l'année présente : après l'examen de l'état de leurs finances, elles arrêterent ce jour-là, " Que

„ la dette publique d'Irlande montoit à  
 „ 2,181,501 liv. sterl. 19 chel. 4 sous au 25  
 „ Mars 1785: que la nation étoit chargée  
 „ du paiement de 440 mille liv. sterling en  
 „ annuités à 6 pour cent, & d'autres an-  
 „ nuités viagères de 7 à 10 pour cent, jus-  
 „ qu'au montant de 300 mille liv. sterling:  
 „ qu'il seroit accordé au Roi un subside ap-  
 „ plicable au paiement de cette dette & de  
 „ ces annuités pour une année, à compter du  
 „ 25 Mars 1786 jusqu'à pareil jour de 1787 „  
 Elles arrêterent encore, „ que 12 mille hom-  
 „ mes de troupes réglées sont nécessaires pour  
 „ la défense du royaume, & que ce nom-  
 „ bre seroit porté même à 15,092 hommes  
 „ de troupes effectives „. Le 9 on proposa  
 dans les communes de révoquer les taxes,  
 accordées l'année dernière & cette année-ci,  
 sous prétexte qu'on n'y avoit consenti qu'à  
 la condition, qu'il seroit formé un système  
 de commerce avantageux à l'Irlande, ce qu'on  
 n'avoit pu effectuer: mais cette motion fut  
 rejetée. Ce qui attira le plus d'attention dans  
 ces assemblées, sur-tout dans celle du 8 fu-  
 rent les déprédations commises par un nom-  
 mé O-Connor, qui, se disant issu des anciens  
 Rois d'Irlande, parcourt la campagne à main  
 armée, & arrache de force des donations de  
 terres, qu'il trouve à sa bienséance, & qu'il  
 laisse ensuite sous le titre de fiefs aux pro-  
 priétaires. On demanda dans le parlement,  
 qu'il fût envoyé des troupes pour le mettre à  
 la raison & le punir. M<sup>r</sup>. Ogle en particulier  
 peignit les suites dangereuses, que, dans un

tems de murmures & de mécontentement, cette insurrection pouvoit causer ; & il s'étendit sur le péril, qui menaçoit à cette occasion la cause protestante dans le royaume. Le solliciteur-général se leva pour déclarer, que le gouvernement n'étoit pas resté spectateur tranquille des outrages commis par le S<sup>r</sup>. O-Connor ; qu'il avoit déjà été délibéré d'envoier des forces contre lui ; mais que tout ce qu'on disoit à ce sujet ne posoit jusqu'ici que sur des bruits vagues ; qu'il n'avoit été demandé par les magistrats du district aucune force armée ; & que les procédures légales paroissoient suffisantes, sans autre expédient. M<sup>r</sup>. R. Dillon, qui a de grands biens dans le voisinage de cette contrée, dit alors, " Que depuis quelque tems  
„ le S<sup>r</sup>. O-Connor avoit fait diverses récla-  
„ mations de terres, & qu'il avoit armé quel-  
„ ques centaines d'hommes pour soutenir ses  
„ prétentions ; qu'au mois de Janvier il avoit  
„ demandé une certaine somme au proprié-  
„ taire d'un troupeau, en le menaçant, au  
„ cas que la somme ne fût pas payée, de dis-  
„ perser le bétail, de maniere qu'on ne pour-  
„ roit plus le retrouver ; que, dans le cours  
„ de la semaine dernière, il avoit rassemblé  
„ environ mille hommes, armés de différens  
„ instrumens, & qu'il avoit planté une piece  
„ de canon sur une éminence, pour intimi-  
„ der ceux qui tenteroient de réclamer ce  
„ qu'il avoit enlevé ; que le poste, qu'il  
„ avoit choisi, étoit tellement inaccessible,  
„ que les troupes du país ne pouvoient l'y

„ forcer ; & que , si on envoieit des forces  
 „ majeures contre lui , il trouveroit moien  
 „ de se sauver à la faveur des bois & des  
 „ marais. „

## P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 1 Mars). Les ordres ont été expédiés à tous les receveurs de Sa Majesté aux Pais-bas , de ne pas recevoir des louis neufs , avant les promulgations d'un édit qui va paroître sur cet objet. On parle aussi de donner un nouveau tarif , pour les monnoies qui ont cours dans la province de Limbourg.

Il vient de paroître un édit impérial portant , que toutes les Kermesses ou Dédicaces seront tenues à l'avenir le même jour , c'est-à-dire le second dimanche après Pâques , sous peine pour les contrevenans de 200 écus d'amende. Ces fêtes étoient autrefois des jours de délassement & de récréation honnête , où les gens de la campagne respiroient après leurs travaux & nourrissoient les liens de société en se visitant réciproquement \* , mais l'état actuel des mœurs qui influe sur tout de la manière la plus funeste , a tellement multiplié les abus & les excès dans cette matière comme dans les autres , que l'autorité a cru devoir y remédier en empêchant le concours & la foule , ainsi que les désordres & les dépenses qui en étoient une suite , par un règlement qui avoit déjà eu lieu dans des tems & des provinces où les mêmes abus s'étoient

\* 1 Avril  
 782, p. 501.

s'étoient montrés. L'édit est conçu en ces termes :

*NOUS JOSEPH &c. Voulant pourvoir efficacement aux inconvéniens multipliés qu'entraînent, au préjudice de la Religion & de l'Etat, les fêtes, dites Kermesses ou Dédicaces, avons, d'après ce qui a déjà été ordonné à ce sujet par les édits de nos Prédécesseurs au 6 Octobre 1531 & du 22 Juin 1589, ainsi que par différens Synodes, nommément ceux de Cologne de l'an 1536, de Cambrai de 1550, & de Tournai de 1589, trouvé bon, de l'avis de notre conseil privé & à la délibération de notre très-cher & féal Louis-Charles, Comte du Saint-Empire Romain, de Barbiano de Belgiojoso, &c, de statuer & d'ordonner, statuons & ordonnons les points & articles suivans :*

*I. Toutes les Kermesses ou Dédicaces & autres fêtes de cette espèce généralement quelconques, tant dans les villes qu'au plat-pais, se tiendront désormais par-tout le même jour, que nous fixons pour toujours au second dimanche après Pâques, à commencer de la présente année.*

*II. Nous interdisons, sous peine d'une amende de deux cents écus, à tous curés & autres ecclésiastiques de célébrer à quelqu'autre jour la dédicace de leurs églises ou chapelles, & défendons à tous & un chacun de tenir à aucun autre jour, ce qu'on nomme Kermesse ou Dédicace, de quelque espèce que ce soit, ou de s'y trouver, sous la même peine pour chaque contrevenant; & sera l'amende applicable pour un tiers à notre profit, pour l'autre tiers au profit de l'officier exploitateur, pour le tiers restant au profit du dénonciateur, dont le nom sera tenu secret. Si donnons en mandement, &c.*

LILLO (le 28 Février). Le 10 de ce mois, il arriva ici de la Haye un messager d'Etat, apportant les ordres pour l'extradition de ce fort, conformément au traité du 8 Novembre 1785. Le surlendemain à 9 heu-

res, on vit débarquer ici d'Anvers M<sup>r</sup>. de Brou, colonel du génie au service de l'Empereur, & M<sup>r</sup>. de Solares, lieutenant-colonel du régiment de Clairfayt, ainsi que le procureur-général du conseil-souverain de Brabant, & le procureur-général du conseil-provincial de Flandre, qui se rendirent, en qualité de commissaires impériaux, à la maison du commandant, où ils furent reçus par Mrs. de Fumal, colonel & commandant, Kirs, major du génie, & van den Berg, major de la place, commissaires de la part de Leurs Hautes-Puissances. Toutes les clefs aiant ensuite été remises aux commissaires impériaux, & les indications données, on sonna la cloche vers le midi: tous les habitans se rassemblèrent sur le marché devant la maison de justice, où ils furent déliés du serment de fidélité aux Etats-généraux. Les armes de la république furent ôtées: & à 3 heures après-midi, la garnison hollandoise, composée d'une division du régiment de Saxe-Gotha & d'un détachement d'artilleurs formant le nombre d'environ 200 hommes, marcha vers Ossendrecht & delà sur Berg-op-Zoom. Les personnes de justice & autres officiers civils s'embarquerent, pour se rendre chez leurs familles respectives. Les troupes, détachées du régiment de Clairfayt, & qui étoient sorties de la citadelle d'Anvers le 13 à 9 heures du matin, vinrent débarquer près du fort; & vers les 10 heures, au son de la cloche, les habitans, qui ne pouvoient plus confister qu'en quelques approvisionneurs & vivandiers,

vandiers, furent rassemblés de nouveau, pour prêter hommage & fidélité à l'Empereur. L'après-midi la prise de possession du fort de Liefkenshoek fut également exécutée, sous la direction de M<sup>r</sup>. le conseiller-procureur-général de Flandre. Mrs. les commissaires, s'étant rendus delà aux forts de Kruis Schans & Frédéric - Henri, sur la rive du Brabant, prirent, au nom de Sa Majesté & en présence des habitans accourus des villages voisins, possession du terrain. Les deux forts avoient déjà été démolis. Pendant les journées du 12 & du 13 le vaisseau de garde de la flotille du fort St. Philippe vint mouiller entre Lillo & Liefkenshoek ; de sorte qu'à présent le cours de cette partie du fleuve & toutes les écluses sont entièrement sous la domination impériale. Le bureau de la douane impériale a été transporté avec la même diligence de St. Philippe à Lillo.

LA HAYE ( le 3 Mars ). M<sup>r</sup>. le comte de Maillebois s'étant adressé au capitaine-général pour être élevé au grade de feld-maréchal de la république, le Statthouder en a donné communication à L. H. P, par une lettre conçue en ces termes :

*Hauts & Puissans Seigneurs ! Le général comte de Maillebois s'est adressé à nous, pour porter à V. H. P. sa prière, relative au desir qu'il auroit de se voir promu au grade de feld-maréchal de l'armée de la république. Nous n'avons pas cru devoir nous dispenser de donner connoissance à V. H. P. de la demande du susdit général ; mais nous avons cru en même tems, qu'il étoit de notre devoir de représenter à V. H. P. qu'elles ont encore à leur service, deux généraux plus anciens que le comte de Maille-*

bois ; ce sont les généraux d'infanterie Lewe & le comte d'Envie ; ceux-ci ne pourroient qu'être très-mortifiés dans leur vieillesse avancée, de se voir faire un passédroit, & particulièrement le général Lewe qui sert fidèlement sa patrie depuis 56 ans. Nous nous trouvons donc obligés d'insister fortement auprès de V. H. P. d'élever aussi au grade de feld-maréchal de l'armée de la république, les deux généraux d'infanterie Lewe & d'Envie, au cas que V. H. P. fussent disposés à répondre favorablement à la prière du général comte de Maillebois, & qu'elles voulussent lui conférer le haut rang de feld-maréchal, qu'il sollicite &c.

On dit aujourd'hui que c'est à Paris qu'on négocie l'accession des cours de Suede & d'Espagne au traité d'alliance conclu dernièrement entre Sa M. Très-Chrétienne & la république. Nous devons dire à cette occasion, que la nouvelle que M<sup>r</sup>. le comte de Bunge, chargé des affaires de Suede ici, auroit remis une note ou mémoire à L. H. P. sur cette affaire, est destituée de fondement. Ce qu'on a dit dans quelques papiers hollandois de la démarche de l'ambassadeur d'Espagne, est également faux. Ce seigneur se rend à Paris, mais l'on ne fait pas l'objet de ce voiage.

Par une résolution de L. N. & G. P. les honneurs militaires seront désormais exclusivement rendus aux Etats provinciaux, ainsi qu'aux Etats-généraux, pendant le tems que lesdits Etats seront assemblés. Pendant toute la durée de leurs assemblées, une compagnie de cavalerie, le drapeau déployé, montera la garde, pour rendre les honneurs à l'entrée

& à la fortie des membres , & la porte nommée statthoudérienne sera tenue ouverte.

La compagnie des Indes-orientales , accablée de dettes , tomboit dans un discrédit qui ne menaçoit de rien moins , que de sa ruine totale. Elle avoit toujours demandé & obtenu des secours du gouvernement ; mais enfin revenant à la charge trop souvent , & les secours qu'on lui accordoit , n'aboutissant qu'à une dissipation plus grande , la province de Hollande qui pour sa quote-part des sommes prêtées à la compagnie , est en avance de plus de 40 millions , a enfin voulu éclairer de près son régime intérieur ; à cet effet , elle avoit nommé une commission , pour examiner l'état des finances de cette compagnie. Mrs. les commissaires ont été d'avis , que la province de Hollande ne devoit plus fournir aucun secours en argent , qu'au préalable , la dite compagnie ne se soumit au plan de redressement , joint au rapport. Ce rapport , aiant été changé en résolution , & cette résolution provinciale aiant été portée aussi à l'assemblée de Leurs Hautes Puissances les Etats-généraux , elle y a été convertie en résolution générale des provinces de la confédération , à la pluralité des voix des quatre provinces de Hollande , d'Utrecht , d'Overyssel & de Groningue ; celles de Gueldre , de Zélande & de Frise l'aïant prise *ad referendum*. — Il paroît que la compagnie des Indes-occidentales se trouve dans une détresse d'argent , semblable à celle dont se plaint la compagnie orientale : on doit en juger

ainsi d'après la lettre que Mrs. les directeurs de la dite compagnie viennent d'adresser aux Seigneurs Etats de la province pour demander du secours.

Quoiqu'on dise avec une espece d'affectation que la révolte de la légion françoise à Ceylan est appaisée, & que les principaux séditieux sont aux fers, il est fort douteux que la chose soit ainsi. Les chambres de la compagnie des Indes se sont assemblées extraordinairement pour délibérer sur les moïens de remédier à ce malheur inattendu. Quant à l'origine & aux causes de l'événement, il n'en perce rien dans le public.

Une partie du môle qui forme le port de Fleffingue s'est écroulée & enfoncée sous l'eau, pendant la tempête furieuse qui s'est fait sentir dans nos provinces, depuis 9 à 10 jours; on a entendu gronder le tonnerre comme en plein été; enfin de mémoire d'homme on n'a éprouvé un tems pareil. Toute la partie de la Zélande où est situé Fleffingue se mine insensiblement par dessous; il en est de même du Helder, & des terres situées aux environs du Texel. Les bons citoiens pensent qu'au lieu de s'occuper de miseres & de commandement d'une petite garnison, les peres de la patrie seroient beaucoup mieux de tourner leur attention sur le danger imminent que courent plusieurs territoires de la république sur-tout en Nord-Hollande, où la mer fait des progrès très-sensibles chaque

année (a). Cependant une lettre de Fleissingue diminue beaucoup les dégâts causés dans

(a) Raynal fait dire à un Hollandois placé sur une dune & considérant la mer élevée de 18 à 20 pieds au-dessus du niveau des terres: *tôt ou tard cette bête féroce sera la plus forte* (Hist. ph. & pol. t. 7). Mr. de Buffon au contraire rassure les Hollandois en établissant que la force dévastatrice de la mer se dirige d'orient en occident (t. 1. in-4°. p. 96, 97\*); il dit de plus que *le terrain de la Hollande s'est élevé considérablement & s'élève tous les jours par les limons & les terres que le Rhin, la Meuse &c y amènent. Car autrefois on comptoit que le terrain de la Hollande étoit en plusieurs endroits 50 pieds plus bas que le fond de la mer* t. 1. p. 590 (il n'y avoit personne en Hollande pour mesurer lorsqu'elle étoit si basse). — Raynal se trompe à coup sûr dans ce calcul de 18 à 20 pieds: s'il approche quelque part de la vérité ce n'est que dans peu d'endroits, à Enchuisen, par exemple; encore n'est-ce que dans les grandes marées enflées par les vents de Nord-ouest: car si la mer étoit habituellement plus haute, les eaux du ciel étant sans écoulement, deviendroient une nouvelle mer & couvrieroient tout le país. — Il est vrai néanmoins à consulter les événemens passés & ceux qui se renouvellent de tems en tems, que la Hollande est dans une situation très-critique\*; mais il est également vrai qu'on ne sauroit rien déterminer sur la topographie future du continent ou de quelque province en particulier, malgré la situation actuelle des choses. La mer peut se retirer derechef des contrées qu'elle menace, comme elle s'en est retirée autrefois. Telle ville, île, province subsiste depuis bien des siècles au milieu des dangers; telle autre qui paroît bien affermie, est détruite tout-à-coup. La main de Dieu gouverne l'effor des

\* Affertion contraire aux faits, 15 Janv. 1782, p. 27.

\* 15 Déc. 1775, p. 929 & suiv.

causes

le port, & prétend que les môles n'ont pas reçu de dommage. Mais l'on fait que dans ce pais on déguise & affoiblit toujours ces fortes de malheurs. Cette même lettre avoue qu'un banc de sable s'est considérablement affaissé, ce qui suppose une commotion terrible dans tout le terrein contigu.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 18 Février). Le comte de Waffenaer, seigneur de Waffenaer & d'Obdam, & le baron de Leyden, députés des Etats-généraux des Provinces-unies, eurent le 5 de ce mois au matin leur audience de congé de l'Empereur, qui leur fit l'accueil le plus gracieux: le soir, le chancelier prince de Kaunitz leur remit, de la part de Sa Majesté, un petit papier, contenant deux bagues entourées de diamans très-riches. Ces deux ministres se dispoioient à retourner incessamment dans leur patrie, & tout étoit déjà prêt pour leur départ, lorsque M<sup>r</sup>. de Leyden fut frappé d'un coup d'apoplexie, dont il mourut ensuite. — Le 6, le prince de Kaunitz se rendit en personne chez le

---

causes physiques, le réprime ou l'anime, selon les décrets d'une providence dont personne ne peut deviner la marche. Voyez la *Dissert. sur les tremblemens de terre, les orages, les inondations &c*, qui se trouve à la tête des *Observ. phil. sur les systêmes*. édit. de 1771; & à la fin de l'édition de 1773.

nonce du Pape Mgr. Caprara ; il y resta pendant une heure & demie ; on présume que la conversation doit avoir été bien importante, tant par ce qu'une pareille visite de la part du prince-chancelier d'Etat est une chose fort extraordinaire, que par ce qu'il fut remarqué que le même soir fort tard, Mgr. le nonce fit partir un courier pour Rome. — Le 14 de ce mois il arriva ici un courier extraordinaire, expédié par le baron de Herbert, notre ministre à Constantinople. Il a apporté la nouvelle que le grand-visir a été déposé, sans qu'on en ait encore pénétré le sujet, & que le 4<sup>e</sup>. fils du Grand-Seigneur est mort. On a aussi appris par la même voie, que le bacha de Scutari continue de faire des ravages dans la Romelie avec 40,000 hommes. Le bruit de cette invasion a répandu la plus vive consternation dans la capitale de l'empire ottoman, parce que le peuple craint que les troupes que le Grand-Seigneur envoie contre ce rebelle n'éprouvent le même sort.

L'Empereur a nommé lieutenants-feld-maréchaux, Mrs. les généraux-majors Terzi, Belhavel & Blankenstein, & généraux-majors, Mrs. de la Tasse, colonel des cuirassiers de Czeswitz, & Bemoski colonel de Palfy infanterie. Les nouveaux colonels ne sont pas encore nommés. Le général Terzi ira à Lintz ; il sera remplacé à Vienne par le général Wartensleben. — On commence à faire dans ce pays des levées considérables de recrues. On s'occupe aussi déjà de la formation

des cinq nouveaux régimens hongrois. On a donné des ordres pour l'achat d'un nombre de chevaux de remonte; l'Autriche doit en fournir 1500 & la Bohême 3000. — Il avoit été rendu, il y a quelque tems, une défense contre la vente des charges militaires: l'on croit que, par une nouvelle ordonnance, il y fera dérogé en faveur des officiers âgés & invalides: mais cette permission ne sera accordée qu'à eux seuls, & sous condition, qu'ils seront obligés de remettre le produit de la vente à la caisse militaire, qui leur fera toucher leurs appointemens ordinaires, leur vie durant: après leur mort le capital restera à la caisse.

M<sup>r</sup>. Linguet est arrivé ici pour recueillir les applaudissemens que nous sommes disposés à donner à son Mémoire sur la liberté de l'Escaut; & comme son antagoniste le comte de Mirabeau a été appelé à Berlin, pour entrer à ce qu'on croit au service de Sa Majesté Prussienne & publier suivant les intérêts de cette cour un journal qui s'imprimera, dit-on, à Cologne, on présume que M<sup>r</sup>. Linguet pourroit également obtenir de l'emploi de notre cour. Cependant nous ne manquons pas ici de têtes satyriques: la censure s'est vu obligée ces jours-ci de défendre très-rigoureusement un petit ouvrage intitulé: *l'Association des Nababs de l'Indostan contre le Grand-Mogol*. L'auteur y fait jouer aux membres de l'association germanique les rôles les plus singuliers. L'un paroît sur la scène comme Nabab de Guzurate, l'autre comme Nabab d'Ar-

cot,

est, un troisième comme Nabab de Calcutte. Mais enfin leur assemblée & celle de leurs ambassadeurs se trouvent dissoutes à l'occasion d'une dispute d'étiquette qui s'éleve sur la préséance. L'Empereur a déclaré aux censeurs qu'il laisseroit plutôt passer un écrit contre sa personne qu'un ouvrage fait contre la dignité des Hauts-Etats de l'Empire.

Vers la fin du mois dernier, il s'est commis ici un meurtre affreux; un nommé Zallheim, employé subalterne de la ville, connoissoit depuis bien des années une fille, sur le retour de l'âge, qui partageoit avec lui ce qu'elle gagnoit par son travail. Lorsqu'il manquoit d'argent il étoit sûr d'en trouver chez son amie. Cependant, soit dégoût de jouer le rôle de suppliant, soit que la fille se refusât de fournir, sans cesse, à ses folles dépenses, Zallheim forma le dessein de s'en défaire; il l'invita à venir déjeuner chez lui; puis l'ayant attirée, sous quelque faux prétexte, dans un appartement écarté, le barbare perça le cœur à sa bienfaitrice; il dépeça ensuite le cadavre, & après avoir enfermé le tout dans un coffre fort, il courut enlever le trésor de sa victime, qui consistoit en 1700 florins. Il en employa une partie à paier ses dettes & le reste à profiter des divertissemens du carnaval. Sa conduite déréglée fit naître des soupçons; on visita le quartier de Zallheim & l'on trouva tout ce qu'on cherchoit: l'assassin a déjà tout avoué. Sa sentence, pour être exécutée, n'attend que la signature du Monarque. — La baronne

Sorobinska, jeune veuve, convaincue d'avoir tué d'un coup de pistolet l'abbé Rotter Ex-Jésuite, a été condamnée à être marquée d'un fer chaud sur les deux joues, à balayer les rues pendant trois ans, & à être enfermée ensuite pour le reste de ses jours.

BERLIN (le 25 Février). Tandis que les feuilles étrangères parlent beaucoup des mouvemens de nos troupes; nous n'appercevons rien de fort extraordinaire. Il se peut cependant qu'il se prépare des choses qu'il seroit téméraire de prédire. Le nouvel ambassadeur destiné pour Vienne ne se hâte pas de partir.

Dans la séance de l'académie des sciences de cette ville, tenue le 26 Janvier, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi, on doit distinguer, parmi les pieces dont il a été fait lecture, un discours de M<sup>r</sup>. l'abbé Denina, servant de réponse à cette question, qu'on trouve dans la nouvelle *Encyclopédie* par ordre des matieres: *Que doit-on à l'Espagne? Et depuis 2 siècles, depuis 4, depuis 10, qu'a-t-elle fait pour l'Europe?* Comme cette question a été faite en France, par un François, & dans un ouvrage qu'on peut considérer comme national, l'orateur en prend occasion de montrer que l'Espagne ne le cede point à la France, quant à l'utilité dont elle a été pour le reste de l'Europe; & il s'attache à prouver, " que  
 „ cette nation a fait pour la France même,  
 „ jusqu'au tems de Mazarin, plus que la  
 „ France n'avoit encore fait alors pour

„ les autres nations „ (a). Voilà la thèse : l'auteur la prouve avec beaucoup d'érudition, d'esprit & de connoissances ; tant qu'on peut prouver. (b)

Mr. le comte de Mirabeau est arrivé ici. Quelque flatteur qu'ait été l'accueil que ce célèbre auteur ait reçu du Roi & de la famille royale, il est certain qu'il ne fera pas un long séjour dans cette ville. Aussi-tôt que les affaires qui l'ont amené ici seront terminées, il doit se rendre à Cologne pour y présider à l'impression de l'ouvrage périodique, dont il a entrepris la rédaction.

LIEGE (le 29 Février). Mgr. François-Antoine-Marie-Constant comte de Mean, trésorier de Liege, nommé par Sa Sainteté évêque d'Hippone, & destiné par Son Altesse,

(a) Et encore aujourd'hui n'est-ce pas à peu près la seule nation d'Europe, qui ait encore un caractère à elle, qui dans sa généralité ait encore des mœurs, de la probité, de la décence, de la conscience, la crainte de Dieu & les fruits qui y germent ? On voit une différence bien marquée de ses indigènes d'avec les étrangers, jusques dans les recruteurs qu'elle envoie dans les pays lointains, & dont la conduite forme un contraste frappant avec la conduite des enrôleurs des autres nations. On a beau dire qu'il y a dans ce pays des excès & des superstitions en fait de culte ; cela, supposé réel, vaut encore mieux que les principes qui donnent un libre cours à toutes les abominations qui dégradent les peuples moins chrétiens.

(b) Autre apologie de l'Espagne & des Espagnols par l'abbé Cavanilles, 15 Nov. 1784, p. 425. — I Mars 1786, p. 344.

tesse, notre gracieux évêque & prince, son oncle, au suffraganat de Liege, vacant par la promotion de Monseigneur le comte d'Arberg à l'évêché d'Ypres, a été sacré, le 19, dans la chapelle du palais, par son Altesse, assistée des révérendissimes abbés de St. Gilles & de St. Jacques. Toute la cour, & quantité de personnes de la première distinction ont été présentes à cette auguste & édifiante cérémonie.

Le malheureux Pierlot, prêtre & marguillier de la paroisse de Verviers, qui, le 16 Décembre dernier, avoit assassiné, M<sup>r</sup>. le conseiller Delmotte, ses deux servantes & blessé M<sup>r</sup>. l'abbé Sougnez (a); découvert & arrêté ensuite dans le duché de Luxembourg;

(a) On ne peut mieux faire connoître cette triste affaire qu'en transcrivant la confession du coupable, trouvée dans sa poche lorsqu'il fut pris. *« J'avois joué pendant longtems aux jeux pernicieux des Lottos ( source de mon malheur ), j'y avois perdu des sommes considérables, ce qui m'avoit chargé de dettes, & le 17 Décembre 1785, je devois rembourser à Mademoiselle F \* \* \*, un capital de 1200 florins qu'elle m'avoit prêté; me trouvant dans l'impossibilité de le faire, je roulai mille moyens dans ma tête, pour me tirer d'embarras; enfin, je me décidai à aller assassiner toute la maison du conseiller Delmotte & d'enlever son trésor: à cet effet, je fus appeller les deux servantes, en me servant du prétexte que leur mere étoit à la mort & qu'elle souhaitoit de les voir encore une fois. Elles furent demander la permission de sortir, au conseiller dans sa chambre. Je dis à celle qui se présenta la première, que je la conduirois toujours,*

transféré dans cette capitale ; livré d'abord à ses juges compétens, vient d'en éprouver toute la justice. Mgr. l'official, après la vérification complète des crimes, les confrontations

---

toujours, & que je viendrois chercher l'autre après, & qu'il ne convenoit pas de laisser la maison seule ; je m'en allai donc avec la première, j'eus beaucoup de peine à l'assassiner, parce que cette fille se défendit très-bien, & je ne doute pas, que si elle avoit eu un couteau, elle ne m'en eût percé ; enfin j'en vins à bout après très-meurtries ; je fus alors chercher l'autre, que j'assommaï en deux coups, sans qu'elle fit le moindre mouvement, que d'étendre un peu la jambe droite ; voyant que c'étoit fait, je me saisis de la clef de la maison, que cette dernière avoit en poche & je fus directement chez le conseiller, que je trouvai sur son séant dans son lit ; lorsqu'il me vit entrer, il me demanda comment il alloit à la mere de ses servantes, & si elles étoient déjà revenues ; je sentis dans ce moment un remord, que je surmontai cependant d'abord & pour toute réponse, je lui donnai trois ou quatre coups de massue & le laissai pour mort dans son lit ; delà je fus à la chambre de l'abbé Sougnez, qui pour mon malheur & contra mon attente, se trouvoit fermée ; je l'appellai, il ouvrit, je lui dis de descendre à cause que le conseiller menoit un terrible tapage parce que les deux servantes étoient près de leur mere mourante. Lorsque je vis l'abbé Sougnez dans l'attitude à mettre ses culottes je lui donnai un coup de massue, qui renversa sa tête sur son lit, je redoublai un coup, deux coups, mais les rideaux de son lit parerent en partie la force des deux derniers coups ; alors à son tour, il me terrassa & me jeta hors de sa chambre ; voyant mon coup manqué, je pris aussi-tôt la fuite & m'enfuis directement sur Spa, & je déjeunai au Cers, où je

tions & les aveux du prisonnier, l'a condamné à être abandonné au bras séculier, en ordonnant la dégradation nécessaire & prescrite par les rites de l'Eglise. Cette première sentence

---

je demandai un guide pour me conduire à travers le bois de la Sauveniere pour aller au Cheueux, chez ma tante, à qui je fis la confession de mes crimes; j'y restai huit jours, caché, buvant, mangeant avec la famille régulièrement aux heures des repas, & le soir, je me retirois à côté du bâtiment dans un petit réduit, nouvellement construit, qui n'est pas encore couvert: là on m'avoit fait un lit, derrière les tourbes & j'entendis deux fois la patrouille, dans la maison de ma tante, qui faisoit des recherches après moi; voyant donc que tôt ou tard, je serois découvert dans ma retraite, je fis part à ma tante de mes inquiétudes, & lui témoignai que je serois charmé d'aller plus loin, si je pouvois: ma tante qui étoit bien aise de se débarrasser de moi approuva mon dessein, & me dit que la nuit même, un de mes cousins m'accompagneroit & que nous tâcherions de gagner pais ensemble; nous partimes effectivement la nuit, & arrivâmes sur la matinée, à Outrée, grosse cense isolée, où étoit encore un de mes cousins qui y servoit comme valet; j'y demandai asile à l'hôte, après lui avoir fait la confession de mes crimes, j'y restai pendant huit jours & voyant, que la femme de mon hôte frissonnoit à chaque moment qu'elle me voyoit, je lui dis de ne rien craindre: & pour votre tranquillité si vous voulez faites-moi attacher comme un chien, je ne demande que l'asile, & ne vous ferai aucun mal; l'hôte rassura sa femme, & huit jours après, mon cousin devant finir son terme pour retourner à sa maison, il me proposa d'avancer davantage dans le pais & que mon histoire faisoit trop de bruit, que je n'avois qu'à me préparer à partir au premier jour, qu'il m'accompagne-

15. Mars 1786.

463

tence a été mise le 20 en exécution avec l'appareil le plus imposant. L'assassin fut conduit, par l'archisc du synode, de la prison de l'officialité au grand marché de Liege. Arrivé aux degrés de la cathédrale, le coupable s'est revêtu, pour la dernière fois, des ornemens du ministère sacré dont il alloit être dépouillé. Mgr. le comte de Mean, évêque d'Hippose & suffragant de Liege, assisté des Sgrs. abbés de St.-Gilles & de St.-Jacques, doyens de St.-Pierre & de St.-Paul, en présence du Sgr. official & de ses fiduciaux, d'un côté; de l'autre de huit échevins de la justice souveraine & du maieur en féauté, a prononcé les formules d'usage; & toutes les formalités de la dégradation étant achevées, le prisonnier a été remis à la justice séculière, qui l'a fait conduire dans la prison du souverain officier. Le moment d'après, les actes du procès furent portés au tribunal des Sgrs. échevins, qui, tout de suite, en commencerent la lecture. Le 21 à midi, les échevins aiant achevé la lecture du procès, ont prononcé la sentence. L'assassin a été condamné à être traîné sur une claie au lieu

---

*roit jusqu'aux Trois Vierges, où il y a un couvent de Récollets & que j'y demanderois aille en attendant: je consentis volontiers à m'en aller & je fis part de ma résolution à mon hôte, qui approuva fort le parti que j'allois prendre & par lequel il se trouvoit débarrassé de moi, je partis donc avec mon cousin, pour me rendre aux Trois Vierges.*

II. Part.

H k

du supplice à St.-Gilles, tenaillé 8 fois, rompu & exposé vivant sur une roue pendant quatre heures. Le 24 l'arrêt fut exécuté. Le coupable bien résigné, & souffrant, disoit-il, dans son cœur de plus grands tourmens que ceux qu'on lui préparoit, sortit de sa prison à 8 heures du matin sur une espece de traîneau ou de claie. A chacun de ses côtés se tenoit un pere de l'Ordre des Capucins. Sa fermeté ne l'a point abandonné jusqu'à la mort. Il a soutenu les horribles tourmens du tenaillement avec une constance héroïque & sans pousser la moindre plainte. Lors même que ses membres furent brisés, il ne s'échappa pas un seul soupir de sa poitrine. Il n'a resté qu'une heure exposé sur la roue, après quoi il a été étranglé, S. A. aiant bien voulu mitiger la sentence. Cette scène aussi terrible qu'attendrissante a arraché des larmes à tous les spectateurs, qui oublioient le crime du coupable en voyant sa résignation & maudissoient le jeu détestable qui conduit à de telles horreurs (a). Sur le point d'expirer,

---

(a) Le lotto étant un vrai jeu de hazard, doit nécessairement conduire à ce genre de fureur qui est attaché à tous les jeux de cette nature ; à des accès maniaques qui agitent la cupidité déçue, punie par des pertes désespérantes & irréparables. Il est incroyable à quel point les mœurs publiques ont été dégradées par ce détestable phantôme de lucre, sur-tout dans la basse classe du peuple, dupe certaine de toutes les illusions qui promettent de la rendre plus riche. On ne peut rien ajouter à ce

il répétoit encore avec les Peres les prieres  
 que ceux ci récitoient.

L'éclat de zele & de dignité que le clergé  
 a mis dans cette affaire, d'un côté en levant

ce que dit à ce sujet le comte d'Albon dans  
 son discours sur le royaume de Naples, où  
 ce fléau public est autorisé, comme dans bien  
 d'autres pais. « Avide de la fortune, le peu-  
 » ple est toujours prêt à courir au devant  
 » d'elle, il la pourfuit sans relâche; & il ne  
 » tombe que trop souvent sous le poids de  
 » l'idole. Le gain des loteries est pour lui la  
 » voie pour en obtenir les faveurs. Les mal-  
 » heureux, les gens oisifs & pauvres, entrent  
 » aveuglément dans la route ou plutôt dans le  
 » labyrinthe. Ils se précipitent les uns sur les  
 » autres, la roue tourne & les brise. Pour un  
 » que la fortune tire du milieu de la foule,  
 » il en est cent mille qu'elle ruine. L'exem-  
 » ple & l'expérience du grand nombre ne les  
 » corrigent pas; ils voient un heureux, & se  
 » flattent tous de le devenir. La passion dégé-  
 » nere en une espece de fureur; plus ils ont  
 » perdu, plus, dans l'espérance de gagner,  
 » ils multiplient leurs pertes. Les dons qu'on  
 » leur fait, les salaires de leurs travaux, l'ar-  
 » gent qu'ils acquierent par des voies légitimes,  
 » & celui qui est le fruit du crime, ce  
 » qu'ils viennent à bout d'épargner en pre-  
 » nant sur leur nécessaire; tout cela, ils se  
 » hâtent, en forcenés, de le jeter dans le  
 » gouffre qui l'engloutit, & demande pour  
 » aliment de nouvelles richesses, qu'on s'em-  
 » presse de lui fournir... En examinant les  
 » registres des bureaux, on voit que le plus  
 » grand nombre des billets est distribué, non  
 » aux riches, qui ne mettent aux loteries que  
 » pour s'amuser, mais au peuple, & sur-tout  
 » à la partie du peuple la plus pauvre. —  
 » Mais il s'agit ici d'un impôt volontaire !  
 » Peut-on être touché du sort de ceux qui le

*Discours  
 sur l'hist. le  
 gouv. les  
 usages &c.  
 T. 2 p. 398.*

tous les obstacles qui auroient pu soustraire le coupable à la rigueur des loix, de l'autre en assurant la dignité du caractère sacerdotal par une dégradation solennelle, lui ont

„ paient, tandis qu'il ne dépend que d'eux  
 „ de ne le pas paier? Cette objection n'a pas  
 „ autant de poids qu'on se l'imagine. Quoi-  
 „ qu'il paie volontairement, le peuple n'en  
 „ est pas moins à plaindre, puisqu'il ne cal-  
 „ cule pas, qu'il fait la moindre lueur d'es-  
 „ pérance, & qu'il ne balancera jamais de  
 „ l'acheter à prix d'argent. On lui parle de  
 „ lots de 40, 50, 100 mille livres, c'est-là tout  
 „ ce qu'il voit devant lui; il fait effort, il  
 „ court pour saisir le phantôme, qui, par un  
 „ jeu cruel, lui échappe toujours. La sensibi-  
 „ lité seule fait sur son esprit une impression  
 „ qui le détermine, & dont la force est pres-  
 „ que toujours irrésistible. Il attend tout du  
 „ sort; mais s'il fait tant de fond sur ce frêle  
 „ appui, c'est qu'il ignore que, pour une com-  
 „ binaison qui le favorise, il y a des millions  
 „ de chances qui tournent à son préjudice.  
 „ Il ne fait pas & ne veut pas savoir que,  
 „ dans le tems qu'il fait un pas, le moindre lot  
 „ en fait cinquante, si je puis le dire, & que  
 „ les autres lots, à mesure qu'ils sont plus  
 „ considérables, ont une progression plus ra-  
 „ pide: comment les atteindre. Il en est, je  
 „ l'avoue, qui gagnent & s'enrichissent! Mais  
 „ on les compte très-aisément ces favoris de  
 „ la fortune. Qu'on fasse, s'il est possible,  
 „ l'énumération de tous ceux qui se ruinent.  
 „ Mais, dira-t-on, le peuple n'est pas dépour-  
 „ vu de raison; quelque stupide qu'on le sup-  
 „ pose, il ne manque jamais de lumières  
 „ quand il s'agit de ses intérêts: d'ailleurs  
 „ il n'est dupe que de son avidité. Objection  
 „ frivole! les pauvres sont les plus ardens à  
 „ suivre les loteries; l'appât d'une fortune,  
 „ quelque

fait le plus grand honneur. On a vu encore en cette occasion de quelles contradictions étoit capable la tortueuse & hypocrite philosophie. D'abord les adeptes du parti crierent de toutes parts contre les privilèges des ecclésiastiques, ils annoncèrent que l'assassin en seroit quitte pour une prison perpétuelle & parvinrent par cette manœuvre à produire dans l'esprit du peuple une fermentation qui éclatoit en murmure. Quand la sentence fut prononcée & exécutée, on changea de ton : on déclama avec fureur non-seulement contre les supplices aggravés, mais contre la peine de mort en général. Il s'en trouva quelques-uns qui prouverent bien sérieusement par Confucius qu'il ne falloit faire mourir personne (a); qu'à la vérité les scélérats avoient

---

„ quelque chimérique qu'elle soit réellement,  
 „ devient toujours pour eux une tentation qui  
 „ les entraîne. „

(a) Si Confucius a enseigné une telle doctrine, ses chers Chinois l'ont bien mal accueillie. L'univers ne vit jamais d'exécutions pareilles à celles qui ont lieu à la Chine. Une courte visite que l'Empereur fait dans quelques provinces, fait tomber des têtes par centaines \* ; les accidens les plus involontaires sont punis par la corde sans aucune forme de procès \* ; les étrangers, pour avoir eu le malheur de ne pas naître en deçà de la grande muraille, y expient sous les coups de bâton ; les Rois prisonniers y sont décapités avec toute leur famille \* ; cent mille hommes sont exécutés au même jour & à la même heure par une seule sentence du despote \* &c. &c. Il faut convenir que jamais doctrine ne fut moins efficace que celle qu'on prête au jongleur du royaume de Lou. i Mars 1783, p. 331.

\* 1 Avril

1784, p. 544.

\* 15 Août

1785, p. 631.

\* 15 Mai

1778, p. 115.

\* 15 Août

1785, p. 632.

plein-pouvoir d'empoisonner, hacher, brûler, frire & cuire quiconque peut les accommoder de sa carcasse ou de ses dépouilles; mais que c'étoit une barbarie atroce de leur rendre la pareille (a); qu'il suffisoit de les faire garder

(a) Voici ce que je lis dans un auteur estimé qui a traité fort au long de tous les genres de *fanatisme*. « je passe sous silence le » *fanatisme de la sensibilité*, qui interdit toute » espèce de ressentiment contre le vice, qui » érige en cruauté horrible tout acte de justice, & qui nous a donné ces *mœurs douces* » qui sont le résultat de nerfs affoiblis, d'» mes abâtardies & d'une indifférence absolue » pour la vertu ». — Nécessité indispensable de la peine de mort, 15 Sept. 1774, p. 370. — 15 Janv. 1780, p. 90. — Raison péremptoire de cette nécessité relativement à la sécurité publique, 15 Sept. 1778, p. 100. — 1. Mai 1776, p. 12. — Témoignage de Dieu lui-même, 15 Janv. 1777, p. 114. — 15 Sept. 1778, p. 102. — Restituée par un édit de l'Empereur, 15 Juillet 1783, p. 445. — Assassins condamnés par ses ordres exprès au même supplice que Pierlot, 15 Avril 1785, p. 607. — Réfutation de l'ouvrage de Beccaria, 15 Sept. 1778, p. 97. — Anecdote touchant cet écrivain incontinent qui ne croit pas lui-même à ses paradoxes, 15 Août 1779, p. 575. — Cause de la haine des philosophes contre les peines capitales & toute espèce de punition, 15 Août 1779, p. 571. — 1 Janv. 1783, p. 51. — Pourquoi leur factice sensibilité n'a pour objet que les malfaiteurs, & jamais les honnêtes gens volés, assassinés, empoisonnés ou en danger de l'être, 15 Janv. 1779, p. 93. — Tandis qu'ils s'élevent contre le supplice des scélérats, ils demandent des *demi douzaines d'enfants pour faire des expériences plus sûres que celles qu'on*  
fait

15. Mars 1786.

469

par quelques sentinelles pour qu'ils ne continuent pas leurs opérations sur des personnes trop distinguées; & qu'enfin il falloit éclairer les peuples sur leurs devoirs en leur apprenant qu'on ne devoit tuer personne, ce que Pierlot avoit malheureusement ignoré.

## F R A N C E.

PARIS ( le 28 Février ). Les députés du parlement de Rennes ont eu leur audience du Roi le 5 de ce mois. M<sup>r</sup>. le comte de Vergennes, étant venu les prendre à sept heures à la salle des ambassadeurs, où ils s'étoient rendus, les conduisit

---

*fait avec de petits chiens, 1 Avril 1777, p. 494. — Divers événemens & observations, 1 Octob. 1784, p. 182, & autres journ. cités ibid. toujours en rétrogradant. — A tout cela ajoutons que la peine du talion, exercée par le ministère public, a fait loi chez tous les peuples. Tous les sages de l'antiquité en ont connu la justice: *grassatus aliquis est ferro: præbeat ipse cervicem. Miscuit noxium virus: refundatur in suum facinus authorem. Oculos rapuit, effodit: reddat de sua coecitate solatium. . . Facinus poenæ mensura est.**

*Non est lex justior ulla  
Quàm necis artifices arte perire suâ.*

Elle a la sanction du Ciel, & l'éternel Législateur en fait la base des arrêts de sa vengeance: *Qui in captivitatem duxerit in captivitatem vadet: Qui in gladio occiderit, oportet eum gladio occidi. Apoc. 13. Quia sanguinem Sanctorum & Prophetarum effuderunt, & sanguinem dedisti eis bibere: digni enim sunt. Apoc. 16.*

à l'audience de Sa Majesté. La réponse que le Roi a faite à leurs remontrances, est trop longue, pour qu'il ait été facile de s'en procurer le contenu. D'ailleurs les députés se sont imposé la loi de n'en pas donner copie, que le parlement n'en ait eu connoissance; mais on fait qu'en général le Monarque a répondu, " Qu'il s'étoit fait rendre un nouveau compte des tabacs; que rien ne s'étoit fait que par ses ordres; & que tous les jugemens de son conseil avoient été rendus en pleine connoissance de cause; qu'il n'avoit jamais eu l'intention d'enlever aux parlemens, ni aux juges de son ressort, la connoissance de la distribution des denrées nuisibles à la santé de ses sujets; que même il lui avoit accordé des pouvoirs plus étendus que ne lui en donnoient les réglemens anciens; qu'au surplus il alloit, par une nouvelle loi, fixer plus particulièrement les objets de la compétence de son parlement & ceux de pure administration en matière de tabac; qu'il n'avoit vu d'irrégulier dans cette affaire que les arrêts & arrêtés, que le parlement avoit rendus sur cet objet; que rien ne pouvoit invalider des loix publiées en sa présence, parce qu'elles émanoient de sa justice, & que son parlement devoit éviter les nouveaux principes, dont les conséquences étoient nuisibles; que rien par conséquent ne devoit empêcher l'exécution de ces loix publiées en sa présence ou par ceux qu'il honoroit de ses ordres; & qu'au contraire

traire le parlement en devoit maintenir  
l'exécution ; qu'en lui seul résidoit essen-  
ciellement le pouvoir législatif ; & que tous  
les arrêts , rendus contre ces principes ,  
étoient nuls de plein droit : Qu'au surplus  
Sa M. ne doutoit pas de la fidélité de son  
parlement & de chacun de ses membres  
en particulier , & qu'il devoit avoir toute  
confiance dans les précautions , que sa fa-  
gesse lui dictoit , pour prévenir les abus  
dans les distributions du tabac. Cette  
réponse , quoiqu'un peu rigoureuse , ne chan-  
gera cependant rien aux dispositions annon-  
cées par les ministres. Une loi reconnoitra  
la compétence du parlement , & autorisera la  
surveillance qu'il a toujours réclamée. L'ar-  
rangement avoit été préparé dans des confé-  
rences antérieures : on y étoit convenu d'af-  
furer pour l'avenir au parlement de Rennes  
son droit de surveillance sur les tabacs , &  
d'établir à l'époque du nouveau bail plusieurs  
bureaux , où le tabac sera délivré en carotte.

L'hôtel des monnoies de Paris a mis tant  
d'activité dans son travail , qu'il se voit en  
état d'escompter ses reconnoissances ; & déjà  
l'avis en a été rendu public. Quant à l'ou-  
vrier , surpris en flagrant délit , pour avoir  
succombé à l'appât de ce métal séduisant ,  
sa peine , qui étoit capitale , a été commuée.  
Cet homme étoit étranger & protestant. On  
a eu sur-tout égard aux attestations des maî-  
tres , chez lesquels il a servi , & qui ont  
rendu les meilleurs témoignages de sa con-  
duite : c'étoit son premier crime : il doit sa

grace aux sollicitations de M<sup>r</sup>. l'ambassadeur de Suede. — Un committé des fermes-généralés a eu plusieurs conférences avec M<sup>r</sup>. de Colonia , pour préparer les articles , qui doivent former la base du bail prochain. La semaine dernière ce committé mit son travail sous les yeux du ministre. Tout fut examiné & débattu dans cette séance , qui dura depuis 6 heures du soir jusqu'à 2 heures après-midi. Les principaux articles furent arrêtés, mais quelques autres souffrirent des difficultés, qui seront applanies à la première conférence, après quoi rien ne retardera plus la signature du bail. Il est décidé, qu'il n'y aura que deux fermiers de plus, ce qui portera leur nombre à quarante-deux.

M<sup>r</sup>. Seguiet, avocat-général, aiant dénoncé le 7 de ce mois par un très-long réquisitoire aux grand'chambre & tournelle assemblées, les trois éditions qui ont paru successivement du *Voïage de Figaro en Espagne*, comme une collection infame de blasphèmes contre la Divinité, d'impiétés contre la religion, de sarcasmes contre les mœurs, d'injures contre la nation espagnole, & d'invectives contre son gouvernement. Il est intervenu l'arrêt suivant.

“ *Vu trois imprimés ; le premier est un petit*  
 „ *volume in-18, en 280 pages, sans noms d'au-*  
 „ *teur ni d'imprimeur, aiant pour titre: Voïage*  
 „ *de Figaro en Espagne avec cette épigraphe*  
 „ *currente Rotâ, à St. Malo 1784. Le second*  
 „ *dans le format d'un in-8°. de 88 pages, aiant*  
 „ *pour titre: Voïage de Figaro en Espagne,*  
 „ *sans noms d'auteur ni d'imprimeur, à Se-*  
 „ *ville 1785. Le troisieme en deux tomes in-12*

15. Mars 1786.

473

„ dont le premier de 283 pages, le second de  
„ 209 pages, l'un & l'autre aiant pour titre:  
„ Voiage de Figaro en Espagne, par Mr. le  
„ marquis de Langle, imprimé à Neuf-Châtel,  
„ de l'imprimerie de Fauche, fils aîné & com-  
„ pagnie 1783. Conclusions du procureur gé-  
„ néral du Roi. Ouï le rapport de Mr. Gabriel  
„ Tendeau, conseiller. La matiere mise en dé-  
„ libération.

„ La cour ordonne que lesdits imprimés seront  
„ lacérés & brûlés en cour du palais, au pied  
„ du grand escalier d'icelui par l'exécuteur de  
„ la haute justice, comme impies, sacrilèges,  
„ blasphématoires, destructeurs des mœurs,  
„ & de la religion, injurieux & calomnieux  
„ envers la nation espagnole & son gouverne-  
„ ment, séditieux & propres à soulever les es-  
„ prits contre l'autorité légitime & les dépositaires  
„ de la dite autorité, enfin tendans à porter  
„ atteinte à l'union indissoluble qui doit regner  
„ entre la France & l'Espagne: enjoint à tous  
„ ceux qui en ont des exemplaires de les ap-  
„ porter au greffe de la cour, pour y être sup-  
„ primés; fait très-expresses inhibitions & dé-  
„ fenses à tous libraires imprimeurs, d'impri-  
„ mer, vendre & débiter les dits livres, & à  
„ tous colporteurs, distributeurs & autres, de  
„ de les colporter ou distribuer, à peine d'être  
„ poursuivis extraordinairement, & punis sui-  
„ vant la rigueur des ordonnances: ordonne qu'à  
„ la requête du procureur-général du Roi, il  
„ sera informé par devant le conseiller rappor-  
„ teur, que la cour commet pour les témoins  
„ qui se trouveront à Paris, & par devant les  
„ lieutenants criminels des baillages & sénéchauf-  
„ sées du ressort, pour les témoins qui sont  
„ hors de la dite ville, les informations faites,  
„ exposées & communiquées au procureur-géné-  
„ ral du Roi, être par lui requis & par la  
„ cour ordonné ce qu'il appartiendra; ordonne  
„ à cet effet qu'un exemplaire desdits imprimés  
„ sera déposé au greffe de la cour pour servir  
„ à l'instruction du procès. Ordonne en outre  
„ que le présent arrêt sera imprimé, publié &  
„ affiché par tout où besoin sera, & copies col-  
„ lationnées.

„ lationnées envoiées aux baillages & sénéchauf-  
 „ sées du ressort, pour y être lu, publié & enregistré;  
 „ enjoint aux substituts du procureur général du  
 „ Roi les dits sièges d'y tenir la main & d'en  
 „ certifier la cour dans le mois. Fait au parle-  
 „ ment &c. „

La lecture des interrogatoires dans l'affaire du fameux collier a été entièrement terminée le 17 à 3 heures 50 minutes, le parlement prononça un arrêt, “ qui, sans s'arrê-  
 „ ter aux réserves & protestations, portées  
 „ dans les interrogatoires de M<sup>r</sup>. le grand-  
 „ aumonier, ni à sa demande en renvoi  
 „ préalable devant un concile provincial, dont  
 „ il est débouté, ordonne qu'il sera passé ou-  
 „ tre à l'instruction & au jugement du pro-  
 „ cès: en conséquence que les témoins ouïs  
 „ aux informations & autres, qui seront en-  
 „ tendus de nouveau, seront recolés en leurs  
 „ dépositions, & , si besoin est, confrontés  
 „ aux accusés; comme aussi que les accusés  
 „ seront recolés dans leurs interrogatoires &  
 „ ( si besoin est ) confrontés les uns aux au-  
 „ tres. Joint le surplus des requêtes des parties  
 „ au fond, pour, en jugeant, y avoir tel  
 „ égard que de raison „. Il paroît donc par  
 ce prononcé que le parlement a décidé: 1<sup>o</sup>.  
*Que sur la demande de Mr. le cardinal d'être renvoïé devant juges compétens, c'est-à-dire, juges d'Eglise, il n'y a lieu de s'arrêter à cette demande: 2<sup>o</sup>. Que, sur la demande à fins de civilisation, le procès sera au contraire réglé à l'extraordinaire: 3<sup>o</sup>. Sur la demande d'atténuation ou d'adoucissement du décret, qu'il a été débouté. 4<sup>o</sup>. Sur la demande de faire entendre certains témoins,*

15. Mars 1786.

475

également débouté jusqu'à présent ; précis , par lequel on voit , que M<sup>r</sup>. le cardinal a succombé dans toutes ses poursuites. La procédure a été réglée à l'extraordinaire par une très-grande pluralité de voix , dix voix seulement aiant voté pour l'adoucissement du décret. — On ne disoit plus rien de Cagliostro , lorsqu'une circonstance nouvelle réveille tout-à-coup l'attention du public à son égard. Il a été imprimé en faveur de sa cause un Mémoire in 4<sup>o</sup>. d'environ 60 pages : il est très bien écrit ; & , si la partie du style doit faire décider , son succès sera général. Nul roman , nul conte oriental ne présente autant d'intérêt. Cet écrit doit d'autant plus exciter la curiosité , qu'il n'est personne , qui ne desire favoir , à quoi l'on doit s'en tenir sur les histoires étranges & merveilleuses , qu'on a débitées sur le compte de ce fameux aventurier.

Le 14 , le grand service , ordonné par le Roi à Notre-Dame , pour feu M<sup>r</sup>. le Duc d'Orléans , fut célébré : les cours souveraines y assisterent. L'oraison funebre y fut prononcée par M<sup>r</sup>. l'abbé Maury. La première partie parut belle ; la seconde fut moins goûtée , peut-être à cause de sa longueur : la veille l'oraison funebre du même prince avoit été prononcée dans l'église de Belle-Chasse par M<sup>r</sup>. l'abbé de Vauxcelles. Beaucoup de clarté & de douceur dans le stile , de la grace & de la sensibilité ; c'est ce qui forme le caractère de cet orateur. — Le 18 M<sup>r</sup>. de Guibert s'est emparé du fauteuil académique :

il a analysé & loué M<sup>r</sup>. Thomas pendant cinq quarts d'heure, ce qui a paru un peu long; le directeur, M<sup>r</sup>. de St. Lambert, a répondu par des lieux communs, ce qui a paru très-académique. M<sup>r</sup>. Ducis a païé sa dette à l'amitié par une piece élégiaque très-ample, remplie d'expressions hazardées, & débitée d'une maniere très-ampoulée. — Le Lycée ne désemplit pas soir & matin. M<sup>r</sup>. Dubuc veut qu'on écrive sur la porte: *Hospice des désœuvrés de Paris*. Les faiseurs de calembours disent que dans cet endroit *les hommes y conjuguent & que les femmes y déclinent*.

On assure qu'il vient de nouveau d'être défendu aux comédiens françois de représenter dans la suite le Mariage de Figaro. Cette piece indécente a été traduite en allemand; mais la plus grande partie des gouvernemens de l'Allemagne, attentifs à éloigner tout ce qui tend à corrompre les mœurs, en ont jusqu'à présent défendu la représentation.

Le sieur Manuel, auteur de la brochure intitulée: *Lettre d'un garde du Roi sur le procès du cardinal de Rohan*, a été arrêté & conduit à la Bastille, sans doute pour y aller s'instruire avec l'illustre prisonnier, de quelques nouvelles particularités à insérer dans la seconde édition de son libelle. Les sieurs Defauges, pere & fils, qui sont cependant libraires de la police, ont probablement fort abusé des privileges que donne ce titre, puisqu'ils sont aussi à la Bastille. C'est pour avoir vendu un recueil de pieces concernant

15. Mars 1786.

477

la même affaire, où l'on avoit ajouté le conte oriental de M<sup>r</sup>. le Maître contre le garde des sceaux.

On écrit de Saint-Jean de Luz, que le navire la Marie, de ce port, venant de la pêche de la morue, a été jetté sur la côte le 9 Décembre dernier, par la grande agitation de la Mer; tout l'équipage, composé de 21 hommes, a été heureusement sauvé. Le nommé Jean Harrier de Saint-Jean de Luz, matelot, qui s'étoit rendu avec un grand nombre d'autres habitans sur la côte, pour sauver l'équipage, est devenu la victime de son zele & de son courage, & a été englouti par les flots. Le Roi a accordé une gratification de 150 liv. à sa mere.

#### MORTS.

Charles de Mathei, marquis de Valfons, vicomte de Sébourg, comte de Blandecque, lieutenant-général des armées du Roi de France, commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, gouverneur pour Sa Majesté du fort de l'Ecluse sur le Rhône, ayant servi le Roi sans interruption pendant plus de 60 ans, est mort à Paris le 6 Février.

Clement Chabert, président, doyen des trésoriers de France au bureau des finances de la généralité de Grenoble, seigneur de Saint-Veran, est mort à Saint-Marcellin le 20 Janvier, âgé de 101 ans, 5 mois, & 22 jours, étant né le 28 Juillet 1684. Il a toujours joui d'une très-bonne santé & de la présence d'esprit jusqu'au dernier moment de sa vie: il n'avoit éprouvé d'affoiblissement que dans la vue, l'ouïe & la mémoire; mais il n'en étoit pas privé.

Jean-Gilbert Allire, comte de Langhac, maréchal-de-camp, chevalier de l'Ordre-royal

& militaire de St. Louis, grand-sénéchal d'Auvergne, est mort à Paris le 10 Janvier.

Eüher Richardson est morte à Loughton dans le comté d'Yorck, à 109 ans; & John Makie, fermier à Dalfy dans le comté d'Ayr en Ecosse, y est mort âgé de 103 ans. Son fils aîné, âgé de 70, conduisoit le deuil, composé de 13 autres fils du défunt, 30 petits-fils & 20 arrières petits-fils.

*Dans le dernier Journal, p. 344, l. avant dern. lisez 15 Novembre. — P. 345 l. dern. au lieu de p. 348 il faut p. 343. — P. 362 l. 11 lisez le 2 de ce mois. — P. 377 l. dern. concouroient, lisez concourent. — P. 378 l. avant dern. au lieu de 529 lisez 559.*

## T A B L E.

|             |                   |     |
|-------------|-------------------|-----|
| TURQUIE.    | ( Constantinople. | 431 |
| RUSSIE.     | ( Pétersbourg.    | 433 |
| POLOGNE.    | ( Varsovie.       | 434 |
| ESPAGNE.    | ( Madrid.         | 435 |
| SUEDE.      | ( Stockholm.      | 438 |
| ITALIE.     | { Rome.           | 440 |
|             | { Venise.         | 440 |
|             | { Naples.         | 442 |
|             | { Turin.          | 442 |
| ANGLETERRE. | ( Londres.        | 442 |
| PAYS-BAS.   | { Bruxelles.      | 446 |
|             | { Lillo.          | 447 |
|             | { La Haye.        | 449 |
| ALLEMAGNE.  | { Vienne.         | 454 |
|             | { Berlin.         | 458 |
|             | { Liege.          | 459 |
| FRANCE.     | ( Paris.          | 469 |
|             | Moris.            | 477 |